

Délibération **PNRGC n° 2019-001** du Comité syndical du 1er février 2019

Débat d'Orientation Budgétaire 2019

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Emmanuelle GAZEL - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Christelle SIGAUD-LAURY - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Marc TOURRET - Michel VERGELY - Danièle VERGONNIER
■ Pouvoirs	Zina BOURGUET donne son pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Pierre VERGELY Sébastien DAVID donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Paul DUMOUSSEAU donne pouvoir à Daniel DIAZ Alain GAL donne pouvoir à Hubert CAPOULADE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Roger ROUQUETTE donne son pouvoir à Christian FONT Bruno SIMONNET donne pouvoir à Martine ROUQUETTE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Jean-Michel LADET
■ Absents, excusés	Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Emilie GRAL - Christophe LABORIE

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2019 s'inscrit dans la stratégie budgétaire validée sur la période 2014/2020 qui permet d'appréhender l'impact des choix validés par le Comité syndical et mis en œuvre par le Président et les équipes du Syndicat.

De manière globale il est important de constater que les charges permanentes de structures ont été réduites de plus de 12 % sur la période en passant de 1 700 000 € à 1 510 000 €. L'ajustement de ces frais structurels permet de donner une souplesse et une réactivité accrue à la structure. Cette baisse substantielle a été permise par la restructuration des équipes, l'acquisition du siège et le passage en revue des dépenses courantes de fonctionnement.

Au niveau des recettes permanentes l'Etat (120 000 €), la Région (435 523 €), les communes (164 000 €) et le Conseil départemental (347 000 €) ont stabilisé leur participation statutaire, soit un total de 1 067 000 €.

Des efforts d'optimisation et de mutualisation inter-compétence permettent de valoriser de l'ordre de 179 000 €, tandis que les prestations donnant lieu à rémunération ou partenariat spécifiques ont été portées à 247 000 € soit un gain annuel cumulé porté à 426 000 €.

Les partenariats actifs avec EDF, l'Europe, l'Agence de l'Eau Adour Garonne permettent de valoriser les actions de l'équipe permanente du Parc à hauteur d'environ 107 000 €.

La valorisation immobilière des locaux permet de dégager 10 000 € liés à l'hébergement de « Causses Energia », près de 5 000 € liés à la production électrique, et 36 000 € liés à la DDT soit un total d'environ 51 000 €.

Cette situation permet de rapprocher les recettes propres et permanentes du Syndicat de ses dépenses structurelles et ainsi d'effacer le déficit structurel qui représentait près de 30 % en 2014.

En complément le Plan Annuel d'Action permet de porter des stratégies locales, de mutualiser des opérations ou d'engager des démarches d'innovations, représente en 2018 1 420 000 € de dépenses (dont la valorisation de 275 000 € des dépenses structurelles), donne lieu à l'obtention de 1 319 000 € de subventions emmenées essentiellement par la Région, l'Europe, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, l'ADEME, et l'Etat.

Cela permet de valoriser la structure d'ingénierie permanente à hauteur de 78 000 € et de compléter la capacité d'ingénierie par le financement de stagiaires et/ou contractuels dédiés aux actions.

La convention triennale de l'ADEME est arrivée à terme et les objectifs de résultat étant atteints, le versement bonifié représente l'équivalent de 2 ans de partenariat courant, ce qui n'obérera pas les capacités financières jusqu'à la fin du mandat. Par ailleurs l'ADEME poursuit son partenariat à travers trois appels à projet (mobilité, énergie coopérative et CEP).

Seule la convention quinquennale avec l'Agence de l'Eau devra être renégociée en 2019 et représentera un enjeu fort pour le Syndicat. Les informations reçues ce jour des évolutions de l'Agence de l'Eau et le programme régional « H2O » nous laissent penser que ces évolutions ne devraient pas remettre en cause les grands équilibres.

Cette structuration opérationnelle et financière permet de présenter un exercice 2018 équilibré tant au plan global qu'au plan structurel.

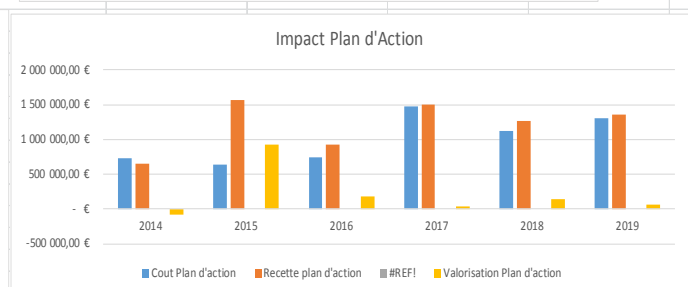
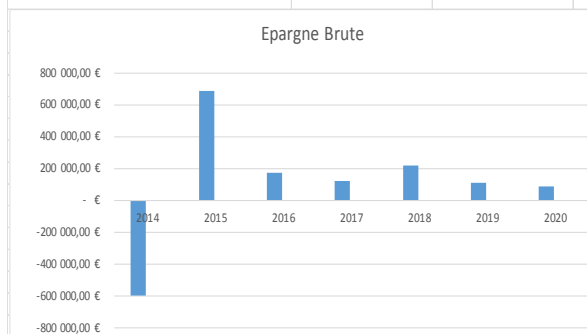
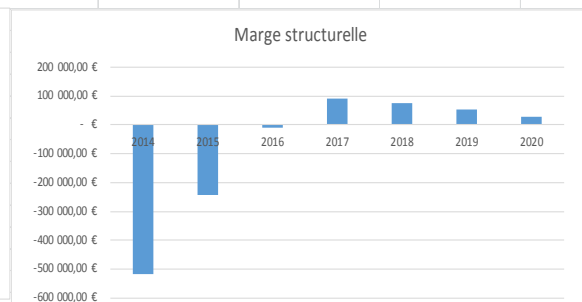
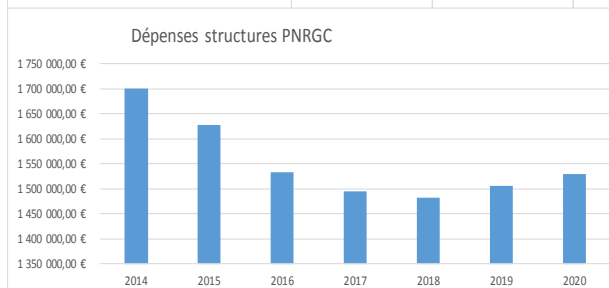
La période en cours 2018-2020 correspond à la deuxième moitié du mandat de l'exécutif en place, correspondant à une période de consolidation des mesures engagées depuis 2014.

- La perspective budgétaire permet d'envisager une évolution de la masse salariale autour de 2 % correspondant au seul GVT (glissement – vieillesse – technicité) légèrement augmenté des coûts de « tuilage » permettant de gérer des arrivées/départs..
- Les charges de structures seront stabilisées en 2019, devant connaître ensuite une évolution contenue au pire dans l'impact de l'inflation (estimée à 2 %).
- Les recettes statutaires sont gelées jusqu'à la fin du mandat.
- Les recettes liées à l'activité interne et à la mutualisation interne seraient également stabilisées.
- L'investissement, en marge de la fin de l'opération bâtiment, sera stabilisé entre 30 et 45 000 € par an dans le seul objectif de maintenir le parc immobilier, informatique et véhicules roulant en état.

- En section d'investissement approchant 400 000 € lié au plan d'action sur 2 exercices, lesquels sont intégralement couverts en dépense externe par les subventions et autres partenariats.
- Le plan d'action prévisionnel en fonctionnement est basé sur un coût annuel moyen de 1 300 000 € couvert par les financements des partenaires à hauteur de 1 360 000 € permettant de valoriser 60 000 € d'ingénierie permanente du Syndicat.

Par ailleurs la mise en synergie de l'action de l'équipe d'ingénierie du Syndicat avec les politiques publiques portées par la Région et le Département sera une priorité. Par exemple le partenariat en cours avec le Conseil départemental de l'Aveyron dans le cadre de la politique d'attractivité et d'accueil de population ou les échanges étroits avec les équipes de Ad occ en Aveyron dans l'accompagnement des porteurs de projets. Cette mise en synergie permettra d'accroître la valeur ajoutée de notre ingénierie au profit des territoires, là aussi en collaboration avec les Communautés de communes et communes.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses structures PNRGC	1 700 277,36 €	1 628 126,50 €	1 532 695,00 €	1 495 000,00 €	1 482 217,00 €	1 505 722,76 €	1 529 606,55 €
Ressources humaines	1 417 065,00 €	1 328 572,77 €	1 317 695,00 €	1 255 000,00 €	1 227 717,00 €	1 246 132,76 €	1 264 824,75 €
Structures (énergie,fournitures,frais financiers)	283 212,36 €	299 553,73 €	215 000,00 €	240 000,00 €	254 500,00 €	259 590,00 €	264 781,80 €
Recettes structures PNRGC	1 183 208,00 €	1 384 208,00 €	1 522 208,00 €	1 587 462,00 €	1 558 870,00 €	1 558 870,00 €	1 558 870,00 €
Recettes statutaires syndicats PNR	1 077 208,00 €	1 077 208,00 €	1 077 208,00 €	1 066 462,00 €	1 067 370,00 €	1 067 370,00 €	1 067 370,00 €
Statutaire Région	435 523,00 €	435 523,00 €	435 523,00 €	435 523,00 €	435 523,00 €	435 523,00 €	435 523,00 €
Statutaire Département	358 201,00 €	358 201,00 €	358 201,00 €	347 455,00 €	347 455,00 €	347 455,00 €	347 455,00 €
Statutaire Communes	163 484,00 €	163 484,00 €	163 484,00 €	163 484,00 €	164 392,00 €	164 392,00 €	164 392,00 €
Participation Annuelle Etat	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €
Recettes liées à des activités PNR	106 000,00 €	307 000,00 €	445 000,00 €	521 000,00 €	491 500,00 €	491 500,00 €	491 500,00 €
Marge structurelle	- 517 069,36 €	- 243 918,50 €	10 487,00 €	92 462,00 €	76 653,00 €	53 147,25 €	29 263,45 €
Cout Plan d'action	730 614,00 €	631 630,00 €	744 777,00 €	1 472 000,00 €	1 120 500,00 €	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €
Recette plan d'action	650 348,00 €	1 560 400,00 €	930 000,00 €	1 503 000,00 €	1 260 800,00 €	1 360 000,00 €	1 360 000,00 €
Valorisation Plan d'action	- 80 266,00 €	928 770,00 €	185 223,00 €	31 000,00 €	140 300,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
Epargne Brute	- 597 335,36 €	684 851,50 €	174 736,00 €	123 462,00 €	216 953,00 €	113 147,25 €	89 263,45 €
Remboursement en capital				12 653,00 €	25 830,00 €	26 540,00 €	27 272,00 €
CAF nette	- 597 335,36 €	684 851,50 €	174 736,00 €	110 809,00 €	191 123,00 €	86 607,25 €	61 991,45 €
OPERATION INVESTISSEMENT							
Depenses Investissement	34 500,00 €	131 000,00 €	900 000,00 €	893 000,00 €	960 178,00 €	250 000,00 €	350 000,00 €
Recettes Investissement	24 700,00 €	111 000,00 €	530 000,00 €	213 000,00 €	238 000,00 €	190 000,00 €	150 000,00 €
Emprunt			400 000,00 €	500 000,00 €			
fcvta			5 347,50 €	20 305,00 €	54 500,00 €	138 415,00 €	148 827,59 €
RESULTAT EXERCICE	- 9 800,00 €	20 000,00 €	35 347,50 €	- 159 695,00 €	667 678,00 €	78 415,00 €	- 51 172,41 €
RESULTAT CUMULE	740 200,00 €	730 000,00 €	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!
STOCK DE LA DETTE	0	0	400 000,00 €	888 000,00 €	862 170,00 €	835 630,00 €	808 358,00 €
INDICATEURS DE GESTION							
Taux autofi brut	-33%	23%	7%	4%	8%	4%	3%
Capacité de Désendettement	0,00	0,00	2,29	7,19	3,97	7,39	9,06
fdr en jours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
coef rigidité	62%	63%	60%	44%	49%	46%	46%



DÉPENSES DE PERSONNEL

Au 1^{er} janvier 2019, l'effectif de la compétence générale est composé de 22 fonctionnaires territoriaux, 3 agents en CDI et 4 agents en Contrat à durée déterminée.

Les 22 fonctionnaires ainsi que 3 CDD exercent le travail à temps complet, 1 CDD à 90 % ainsi qu'1 CDI, sachant que les 2 autres CDI sont à temps partiel.

Au total, l'équivalent temps plein (ETP) est au 1^{er} janvier 2019 est de 27,94 sur le budget principal.

L'effectif financé sur le budget SCOT correspond à 1 CDI à temps plein, tandis que l'effectif du budget SPANC correspond à 4 agents à temps complet en CDI, 1 temps partiel en CDI, soit un équivalent temps plein de 4,5 ETP.

Au 1^{er} janvier 2019, l'effectif complet toutes compétences confondues est de 35 personnes représentant 33,44 ETP.

Le coût total du poste personnel relevant du budget général est de 1 392 000 à minorer de 15 400 € correspondant aux remboursements des assurances pour « maladie », soit un total de 1 376 600 €.

Cette dépense est constituée pour 1 225 000 € par le coût des emplois permanents (FTP, CDI) et pour 167 500 € par les emplois non permanents (stagiaires, CDD) exclusivement liés à la mise en œuvre du plan d'actions et donc financés par ce biais.

En 2018, le poste rémunération indiciaire des fonctionnaires représente :

- La nouvelle bonification indiciaire 9 268,91 €
- Le régime indemnitaire..... 199 756,34 €
- Les avantages en nature (correspondant au véhicule de fonction du DGS) 2 502,00 €

Le temps effectif des agents à temps complet correspond à 1 607 heures annuelles, décomptées pour tous les agents sédentaires au siège par le biais d'un système de « pointeuse », tandis que les autres agents (cadre ou intervenant) fonctionnent sous le système du forfait jour (cf. accord cadre temps de travail).

DETTE

La dette du syndicat est exclusivement constituée d'un prêt de 900 000 € contracté auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées pour une durée de 25 années à taux fixe de 2,73 % en juin 2017. Ce prêt a été contracté dans le cadre de l'acquisition - amélioration du siège du Syndicat. Dans les perspectives budgétaires du Syndicat aucun nouvel emprunt n'est envisagé.



Votre agence

Collectivités Publiques 12
Causse Comtal
12033 Rodez Cedex 9
Tél : 05 65 89 12 24
Fax : 05 65 89 19 36

Votre Conseiller

Christian Da Silva

Vos contacts

Internet : www.ca-nmp.fr
Filservice : 098 098 18 18
(numéro non surtaxé)
Email : contact@ca-nmp.fr
Votre Appli CA Pocket

1/2 35/14/262/214 01AA1174467G4DP 1 CRM
GREE464 00510



REÇU LE

20 JUIN 2017

PARC NATUREL REGIONAL
DES GRANDS CAUSSES

SM PARC NATUREL
REGIONAL DES GRANDS CAUSSES
71 BOULEVARD DE L AYROLLE
12101 MILLAU CEDEX

RODEZ, le 14 Juin 2017

SM PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES,

Votre contrat N°00000447173

Référence à rappeler dans toute correspondance :

Client : 030180172
Contrat : 00000447173
Agence : 00510
Date : 13.06.2017

IBAN : FR76 1120 6000 5000 2379 3185 821

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les informations relatives à votre financement.

Caractéristiques du crédit :

Catégorie : 1143
Taux : 2,7300 TAUX FIXE
Durée en mois : 300
Différé total :
Différé partiel :
Périodicité : TRIMESTRIELLE

Date valeur réalisation : 13.06.2017
Montant déjà réalisé : 400 000,00 EUR
antérieurement
Montant du crédit : 900 000,00 EUR
Montant réalisé : 500 000,00 EUR

Décompte du crédit :

Commission : 0,00 EUR
Frais de dossier : 0,00 EUR
Frais d'étude : 0,00 EUR
Droits d'enregistrement : 0,00 EUR
Intérêts avant le 31.08.2017 : 0,00 EUR

N°	Date	Capital Restant dû en EUR	Montant échéance en EUR	Capital amorti en EUR	Intérêts en EUR
1	31.08.2017	893 695,06	11 579,48	6 304,94	5 274,54
2	30.11.2017	887 347,09	12 447,44	6 347,97	6 099,47
3	28.02.2018	880 855,79	12 447,44	6 391,30	6 056,14
4	31.05.2018	874 520,87	12 447,44	6 434,92	6 012,52
5	31.08.2018	868 042,03	12 447,44	6 478,84	5 968,60
6	30.11.2018	861 518,98	12 447,44	6 523,05	5 924,39
7	28.02.2019	854 951,41	12 447,44	6 567,57	5 879,87
8	31.05.2019	848 339,01	12 447,44	6 612,40	5 835,04
9	31.08.2019	841 681,48	12 447,44	6 657,53	5 789,91
10	30.11.2019	834 978,52	12 447,44	6 702,96	5 744,48
11	29.02.2020	828 229,81	12 447,44	6 748,71	5 698,73
12	31.05.2020	821 435,04	12 447,44	6 794,77	5 652,67
13	31.08.2020	814 593,89	12 447,44	6 841,15	5 606,29

1 / 3

CR Nord Midi-Pyrenees 219 Avenue Francois Verdier 81022 ALBI CEDEX 9 444 953 830 RCS ALBI



INFORMATIONS
16-31-1-2016 Causse PSC / 16-31-1-2016

N°	Date	Capital Restant dû en EUR	Montant échéance en EUR	Capital amorti en EUR	Intérêts en EUR
14	30.11.2020	807 706,05	12 447,44	6 887,84	5 559,60
15	28.02.2021	800 771,20	12 447,44	6 934,85	5 512,59
16	31.05.2021	793 789,02	12 447,44	6 982,18	5 465,26
17	31.08.2021	786 759,19	12 447,44	7 029,83	5 417,61
18	30.11.2021	779 681,38	12 447,44	7 077,81	5 369,63
19	28.02.2022	772 555,27	12 447,44	7 126,11	5 321,33
20	31.05.2022	765 380,52	12 447,44	7 174,75	5 272,69
21	31.08.2022	758 156,80	12 447,44	7 223,72	5 223,72
22	30.11.2022	750 883,78	12 447,44	7 273,02	5 174,42
23	28.02.2023	743 561,12	12 447,44	7 322,66	5 124,76
24	31.05.2023	736 188,48	12 447,44	7 372,64	5 074,80
25	31.08.2023	728 765,53	12 447,44	7 422,95	5 024,49
26	30.11.2023	721 291,91	12 447,44	7 473,62	4 973,82
27	29.02.2024	713 767,29	12 447,44	7 524,62	4 922,82
28	31.05.2024	706 191,31	12 447,44	7 575,98	4 871,46
29	31.08.2024	698 563,63	12 447,44	7 627,68	4 819,76
30	30.11.2024	690 883,89	12 447,44	7 679,74	4 767,70
31	28.02.2025	683 151,73	12 447,44	7 732,16	4 715,28
32	31.05.2025	675 366,80	12 447,44	7 784,93	4 662,51
33	31.08.2025	667 528,74	12 447,44	7 838,06	4 609,38
34	30.11.2025	659 637,18	12 447,44	7 891,56	4 555,88
35	28.02.2026	651 691,76	12 447,44	7 945,42	4 502,02
36	31.05.2026	643 692,12	12 447,44	7 999,64	4 447,80
37	31.08.2026	635 637,88	12 447,44	8 054,24	4 393,20
38	30.11.2026	627 528,67	12 447,44	8 109,21	4 338,23
39	28.02.2027	619 364,11	12 447,44	8 164,56	4 282,88
40	31.05.2027	611 143,83	12 447,44	8 220,28	4 227,16
41	31.08.2027	602 867,45	12 447,44	8 276,38	4 171,06
42	30.11.2027	594 534,58	12 447,44	8 332,87	4 114,57
43	29.02.2028	586 144,64	12 447,44	8 389,74	4 057,70
44	31.05.2028	577 697,84	12 447,44	8 447,00	4 000,44
45	31.08.2028	569 193,19	12 447,44	8 504,65	3 942,79
46	30.11.2028	560 630,49	12 447,44	8 562,70	3 884,74
47	28.02.2029	552 009,35	12 447,44	8 621,14	3 826,30
48	31.05.2029	543 329,37	12 447,44	8 679,98	3 767,46
49	31.08.2029	534 590,15	12 447,44	8 739,22	3 708,22
50	30.11.2029	525 791,29	12 447,44	8 798,86	3 648,58
51	28.02.2030	516 932,38	12 447,44	8 858,91	3 588,53
52	31.05.2030	508 013,00	12 447,44	8 919,38	3 528,06
53	31.08.2030	499 032,75	12 447,44	8 980,25	3 467,19
54	30.11.2030	489 991,21	12 447,44	9 041,54	3 405,90
55	28.02.2031	480 887,96	12 447,44	9 103,25	3 344,19
56	31.05.2031	471 722,58	12 447,44	9 165,38	3 282,06
57	31.08.2031	462 494,65	12 447,44	9 227,93	3 219,51
58	30.11.2031	453 203,74	12 447,44	9 290,91	3 156,53
59	29.02.2032	443 849,42	12 447,44	9 354,32	3 093,12
60	31.05.2032	434 431,25	12 447,44	9 418,17	3 029,27
61	31.08.2032	424 948,80	12 447,44	9 482,45	2 964,99
62	30.11.2032	415 401,64	12 447,44	9 547,16	2 900,28
63	28.02.2033	405 789,32	12 447,44	9 612,32	2 835,12
64	31.05.2033	396 111,39	12 447,44	9 677,93	2 769,51
65	31.08.2033	386 367,41	12 447,44	9 743,98	2 703,46
66	30.11.2033	376 556,93	12 447,44	9 810,48	2 636,96
67	28.02.2034	366 679,49	12 447,44	9 877,44	2 570,00
68	31.05.2034	356 734,64	12 447,44	9 944,85	2 502,59
69	31.08.2034	346 721,91	12 447,44	10 012,73	2 434,71
70	30.11.2034	336 640,85	12 447,44	10 081,06	2 366,38
71	28.02.2035	326 490,98	12 447,44	10 149,87	2 297,57



Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 219, Avenue François Verdier 81022 ALBI Cedex 9. Tél : 098 098 18 18 (numéro non surtaxé) - 444 953 830 RCS ALBI. Société de courtage en assurances, immatriculée sous le numéro 07 019 259 au Registre de l'ORIAS.

BATIMENT

1. Rappel du financement de l'acquisition-modernisation :

Achat.....	1 000 000 €	
Travaux.....	1 000 000 €	
		2 000 000 €
Conseil régional Midi-Pyrénées.....	400 000 €	} 737 631 €
Conseil régional accessibilité.....	24 800 €	
Conseil régional énergie.....	42 500 €	
FEDER.....	93 831 €	
TEPCV.....	176 500 €	
Emprunt.....	900 000 €	
FCTVA.....	152 000 €	
Fonds propres.....	120 000 €	
(50 000 2016-2017 - 70 000 € 2018-2019)		

2. Coût du bâtiment en année pleine à partir de 2018

Annuité.....	50 000 €	} 116 000 €
Chauffage.....	4 500 €	
Électricité.....	10 000 €	
Ménage.....	16 800 €	
Maintenance / assurance diverses.....	35 000 €	

Recettes locatives / participation aux charges :

DDT (loyer + charges).....	36 000 €	} 51 000 €
Causses Energia.....	10 000 €	
Production photovoltaïque.....	5 000 €	

100 000 € ⇨ 65 000 €

VS

= / =

35 000 €

= 4 ans de fonds propres

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Loyer	82 000	82 000					
Charges	20 000*	35 000*	55 000*	55 000*	66 000	67 000	68 000
Annuité			12 000	30 000	50 000	49 000	48 000
Total coût	102 000	117 000	67 000	85 000	116 000	116 000	116 000
Recettes	0	0	0	12 000	51 000	52 000	53 000
Coût net	102 000	117 000	67 000	73 000	65 000	64 000	62 000

* Hors frais de personnel lié au ménage

FINANCEMENT STRUCTURE

1 728 883,54 €

Région Occitanie.....	435 523,00 €	
Région Bâtiment	123 938,39 €	
Total Région	559 461,39 €	(32,36 %)
Département Aveyron	347 455,00 €	(20,10 %)
Etat	120 000,00 €	
Etat TEPCV / Bât	57 429,85 €	
Etat FCTVA.....	54 098,30 €	
Total Etat.....	231 528,15 €	(13,39 %)
Mutualisation Inter Budgets.....	179 000,00 €	(10,35 %)
Communes membres.....	164 392,00 €	(9,51 %)
Actions partenariales / divers	140 147,00 €	(8,11 %)
Partenaires (EDF, AEAG, Etat...)	106 900,00 €	(6,18 %)

FINANCEMENT PLAN D'ACTION

2018

1 318 675,73 €

Agence de l'Eau Adour Garonne	484 978,14 €	(36,78 %)
Europe	210 726,92 €	(15,98 %)
Autofinancement des communes / EPCI bénéficiaires.....	179 868,20 €	(13,64 %)
Région Occitanie	171 819,88 €	(13,03 %)
Etat.....	159 771,44 €	(12,12 %)
Ademe	71 080,00 €	(5,39 %)
Autres, divers.....	40 431,15 €	(3,07 %)

FINANCEMENT CUMULÉ STRUCTURE + PLAN ACTION

3 047 559,27€

Région Occitanie	731 281,27 €	(24,00 %)
Agence de l'Eau	512 078,14 €	(16,8 %)
Etat.....	445 599,59 €	(14,62 %)
Département Aveyron.....	347 455,00 €	(11,40 %)
Europe	210 726,92 €	(6,91 %)
Actions partenariales / divers	180 578,15 €	(5,93 %)
Autofinancement des communes / EPCI bénéficiaires.....	179 868,20 €	(5,90 %)
Utilisation interne / mutualisation interbudget.....	179 000,00€	(5,87 %)
Communes (statutaire).....	164 392,00 €	(5,40 %)
Ademe	71 080,00 €	(2,33 %)
Edf	25 500,00 €	(0,84 %)

SCoT

En vitesse de croisière, le budget de fonctionnement du SCoT s'équilibre au montant des cotisations des EPCI soit 82 000 €.

Les recettes sont toutefois majorées de la participation du budget général pour les fonctions d'encadrement du chargé du SCoT ou pilotage du pôle aménagement du PNR à hauteur de 26 000 €.

Cette situation génère donc un excédent de 25 000 € qui vient valider la section d'investissement, laquelle absorbe l'ensemble des coûts liés à la réalisation des « plans et programmes » tels que le SCoT et le PCAET.

A cette affectation s'ajoutent les recettes de FCTVA et subventions dédiées pour environ 70 000 € en 2018.

L'ensemble couvre les charges de l'exercice.

Sur des montages similaires les exercices à venir devraient intégrer les frais liés à la révision du SCoT post-PCAET et SRADDET, ainsi que la mise en place du Contrat Local de Santé.

SPANC

Le budget du SPANC s'élève en exploitation à 233 000 € couverts à hauteur de 216 000 € par les redevances des usagers.

A cette somme se rajoute en 2018 les recettes liées à l'animation du programme de validation et la dernière année liée à l'emploi aidé à hauteur de 25 000 €, ce qui permet de dégager un excédent d'exploitation de près de 9 000 €.

Sur les deux prochains exercices, nous perdrons les aides liées à l'emploi aidé qui seront compensées par la montée en puissance des redevances du territoire de la Communauté de communes du Saint-Affricain et en 2019 seulement les aides 2017 et 2018 de l'Agence de l'Eau restent encore à encaisser.

Au fil de l'eau ce budget est stabilisé à l'équilibre malgré la disparition progressive des aides de l'Agence de l'Eau.

VOTE :	Pour : 40	Contre: /	Abstention : /
---------------	------------------	-----------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération **PNRGC n° 2019-002** du Comité syndical du 1^{er} février 2019

Renégociation de l'emprunt pour l'achat du siège du Parc

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Emmanuelle GAZEL - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Christelle SIGAUD-LAURY - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Marc TOURRET - Michel VERGELY - Danièle VERGONNIER
■ Pouvoirs	Zina BOURGUET donne son pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Pierre VERGELY Sébastien DAVID donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Paul DUMOUSSEAU donne pouvoir à Daniel DIAZ Alain GAL donne pouvoir à Hubert CAPOULADE Auréliе MAILLOLS donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Roger ROUQUETTE donne son pouvoir à Christian FONT Bruno SIMONNET donne pouvoir à Martine ROUQUETTE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Jean-Michel LADET
■ Absents, excusés	Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Emilie GRAL - Christophe LABORIE

Vu le budget du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses, voté et approuvé par le Comité syndical du 6 avril 2018 et visé par l'autorité administrative le 6 avril 2018.

Après délibération, décide :

ARTICLE 1^{er} : Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes ;

ARTICLE 2 : Objet du financement : Reprise de l'emprunt n°00000447173 lié au budget principal, remboursement prévu le 28 février 2019

Montant : 875 763,07 €

Durée de l'amortissement : 24 ans

Taux : 2,34% fixe

Périodicité : trimestrielle

Échéance : constante

Frais de dossier : 1 751,53 €

Déblocage : **A la date prévue du 28 février 2019 (cf simulation), date à laquelle les prêts n°00000447173 seront soldés,**

ARTICLE 3 : Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 4 : Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Président.

VOTE :	Pour : 40	Contre: /	Abstention : /
---------------	------------------	-----------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Gestion du parc automobile

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Emmanuelle GAZEL - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Christelle SIGAUD-LAURY - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Marc TOURRET - Michel VERGELY - Danièle VERGONNIER
■ Pouvoirs	Zina BOURGUET donne son pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Pierre VERGELY Sébastien DAVID donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Paul DUMOUSSEAU donne pouvoir à Daniel DIAZ Alain GAL donne pouvoir à Hubert CAPOULADE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Roger ROUQUETTE donne son pouvoir à Christian FONT Bruno SIMONNET donne pouvoir à Martine ROUQUETTE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Jean-Michel LADET
■ Absents, excusés	Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Emilie GRAL - Christophe LABORIE

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des grands Causses possède une flotte de 14 véhicules répartis comme suit :

- 2 véhicules utilitaires et tout terrain affectés exclusivement à l'équipe d'entretien de l'espace rural
- 1 véhicule tout terrain principalement affecté au chargé de mission randonnée et sports de nature mais largement mutualisé avec les autres besoins de l'équipe
- 1 véhicule tout terrain affecté principalement au service de suivi des sources mais largement mutualisé avec les autres besoins de l'équipe
- 1 véhicule de tourisme affecté au service d'autopartage et utilisé régulièrement par les équipes
- 4 véhicules utilitaires affectés au SPANC
- 1 véhicule de tourisme principalement affecté au service de suivi des rivières mais largement mutualisé avec les autres besoins de l'équipe
- 3 véhicules de tourisme mutualisés à toute l'équipe
- 1 véhicule affecté au Directeur général

Par délibération de juillet 2014 et arrêté attributif de septembre 2014, le Directeur général des services bénéficie d'un véhicule de fonction géré en tant que tel.

Tous les autres véhicules ont le statut de voiture de service et, à ce titre, doivent être quotidiennement remisés au sein des parkings et locaux du siège du PNR des Grands Causses.

Pour des besoins ponctuels ou des facilités de services, l'ensemble des agents, en particulier ceux du SPANC et le Chargé de missions randonnée et sports de nature, peuvent être ponctuellement autorisés au remisage à domicile du véhicule après information et accord du DGA/chef de pôle.

Le Président sollicite la validation du Comité syndical sur ces modalités de gestion du parc automobile.

VOTE :	Pour : 40	Contre: /	Abstention : /
---------------	------------------	-----------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération **PNRGC n° 2019-004** du Comité syndical du 1er février 2019

Renouvellement de délibération pour la prise en charge des frais réels pour les missions en région parisienne et dans les métropoles

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Emmanuelle GAZEL - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Christelle SIGAUD-LAURY - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Marc TOURRET - Michel VERGELY - Danièle VERGONNIER
■ Pouvoirs	Zina BOURGUET donne son pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Pierre VERGELY Sébastien DAVID donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Paul DUMOUSSEAU donne pouvoir à Daniel DIAZ Alain GAL donne pouvoir à Hubert CAPOULADE Auréliе MAILLOLS donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Roger ROUQUETTE donne son pouvoir à Christian FONT Bruno SIMONNET donne pouvoir à Martine ROUQUETTE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Jean-Michel LADET
■ Absents, excusés	Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Emilie GRAL - Christophe LABORIE

Par délibération en date du 6 décembre 2013, le Comité syndical a mis en place un système de remboursement aux frais réels pour les missions en région parisienne.

En effet, le système forfaitaire habituellement applicable apparaît inopérant pour ce type de missions, dans la mesure où les prix de l'offre hôtelière sont supérieurs au montant forfaitaire, tels que prévu par la réglementation.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le remboursement aux frais réels et sur présentation de justificatifs pour les frais d'hébergement liés à toutes les missions en région parisienne et les métropoles. Cette mesure s'appliquera à l'année 2019.

VOTE :	Pour : 40	Contre: /	Abstention : /
---------------	------------------	-----------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette proposition.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président

Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses

71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex

Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture

012-251201349-20190201-20190201_004-DE

Reçu le 11/02/2019

Accompagnement ADEFPAT site de Montpellier-le-Vieux

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Emmanuelle GAZEL - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Christelle SIGAUD-LAURY - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Marc TOURRET - Michel VERGELY - Danièle VERGONNIER
■ Pouvoirs	Zina BOURGUET donne son pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Pierre VERGELY Sébastien DAVID donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Paul DUMOUSSEAU donne pouvoir à Daniel DIAZ Alain GAL donne pouvoir à Hubert CAPOULADE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Roger ROUQUETTE donne son pouvoir à Christian FONT Bruno SIMONNET donne pouvoir à Martine ROUQUETTE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Jean-Michel LADET
■ Absents, excusés	Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Emilie GRAL - Christophe LABORIE

Le site touristique de Montpellier-le-Vieux est un chaos de rochers calcaires étendu sur plus de 120 ha. Situé sur la commune de La Roque-Sainte-Marguerite, il a été découvert à la fin du 19^{ème} siècle. « Mis en tourisme » par des passionnés en même temps que l'Aven Armand, les deux sites deviennent des curiosités très visitées dès le début du 20^{ème} siècle. En 1929, une société d'exploitation voit le jour pour leur gestion et aménagement, de nombreuses familles locales y prennent des parts. Aujourd'hui le capital de la SA est composé de 2400 parts de 125 euros.

Aujourd'hui le site subit une forte érosion de sa fréquentation : de 80 000 visites en 2005 à 47 000 en 2017.

Quatre sociétaires très investis s'impliquent dans la gestion et l'avenir de la société. Le Président de la SA sollicite les collectivités locales pour envisager une relance de la fréquentation en partenariat avec le territoire et souhaite associer les partenaires locaux à la redéfinition du projet de site pour un meilleur ancrage du site.

Ce projet s'inscrit dans les priorités du Parc naturel régional des Grands Causses car le Site de Montpellier-le-Vieux est un équipement structurant pour le tourisme local. Le Syndicat mixte décide de mandater un groupe projet chargé d'élaborer des propositions. Afin de faciliter le travail collectif, le Comité syndical sollicite un accompagnement par la formation auprès de l'ADEFPAT. **Ce groupe remplit une mission d'intérêt général** pour le syndicat mixte : les membres du groupe projet sont chargés d'élaborer des propositions afin d'aider le syndicat mixte à exercer ses compétences en partant des besoins des bénéficiaires ultimes du service d'intérêt général. La seule compensation financière apportée aux membres du groupe projet est l'action de formation-développement mise en œuvre par l'ADEFPAT pour développer une compétence collective au sein du groupe projet

L'action de formation-développement est dimensionnée aux besoins de la mission suite à un travail réalisé conjointement entre l'ADEFPAT et le Parc.

Du fait de cette mission d'intérêt général, cette aide par la formation n'est pas considérée comme une aide d'Etat pour chacun des acteurs économiques participant au groupe projet.

Dans ce cadre, une contribution financière de 380 € est demandée au Syndicat mixte du Parc.

VOTE :	Pour : 40	Contre: /	Abstention : /
---------------	------------------	-----------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Installation d'éco-compteurs sur les itinéraires de randonnées

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Emmanuelle GAZEL - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Christelle SIGAUD-LAURY - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Marc TOURET - Michel VERGELY - Danièle VERGONNIER
■ Pouvoirs	Zina BOURGUET donne son pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Pierre VERGELY Sébastien DAVID donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Paul DUMOUSSEAU donne pouvoir à Daniel DIAZ Alain GAL donne pouvoir à Hubert CAPOULADE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Roger ROUQUETTE donne son pouvoir à Christian FONT Bruno SIMONNET donne pouvoir à Martine ROUQUETTE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Jean-Michel LADET
■ Absents, excusés	Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Emilie GRAL - Christophe LABORIE

Le Parc Naturel régional a axé sa stratégie de tourisme durable sur le développement de la Randonnée et des Activités de Pleine Nature ainsi que sur la valorisation des patrimoines et du Paysage. Le territoire s'engage fortement dans le développement des Activités de pleine nature, au premier rang desquelles la Randonnée Pédestre, avec plus de 4 000 km de sentiers. Il convient aujourd'hui de développer des grandes itinérances multi-pratiques. En parallèle, le PNR est un partenaire privilégié des collectivités locales pour valoriser et promouvoir le patrimoine et l'identité culturelle du territoire. Il favorise les activités de découverte en portant une attention particulière aux notions d'interprétation et participe ainsi à l'animation et à la production touristique. De fortes attentes s'expriment sur la mise en scène d'une offre touristique de découverte, porteuse de sens, de connaissance et de compréhension du patrimoine.

Le Parc se positionne comme un acteur majeur du développement de nouvelles actions, différenciées et visibles dans le contexte local, en particulier par la constitution d'un « écosystème numérique » composé d'outils déclinés sur son territoire. Ces produits sont disponibles en toute saison et concernent à la fois les habitants et les visiteurs. Il s'agit de :

- 10 balades numériques qui permettent de valoriser les patrimoines culturel et naturel des villages du territoire,
- le site GEOTREK « rando grands causses » et son application dédiée qui recense à ce jour plus de 100 PR sur le territoire.

Dans le même temps, des grandes itinérances se mettent en place sur le territoire et notamment la « Grande traversée du Massif Central à VTT » et l'itinérance « Gorges et Vallées du Tarn » qui vient d'être reconnue parmi les grandes itinérances de la Vallée du Tarn. Le Parc naturel régional des Grands Causses, en lien avec les territoires concernés, va porter une candidature auprès des fonds Massif Central pour aménager et formaliser cette itinérance.

Dans ce cadre, le Parc naturel régional des Grands Causses souhaite évaluer et mesurer l'impact de cette stratégie d'aménagement et de valorisation du réseau de sentiers et de la fréquentation par la mise en place d'outils de suivis. Cette évaluation s'effectue grâce à l'installation de 13 éco-compteurs sur le périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses (voir le dossier ci-joint).

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'action « Développement et Qualification des Activités de Pleine nature et d'Itinérance, Valorisation des Patrimoines et du Paysage » du Programme d'Action 2018-2019 du Parc naturel régional des Grands Causses.

Budget prévisionnel

- **Coût :**
Le cout de la fourniture de 13 éco compteurs
Total HT : 24 322,75 €
- **Plan de financement :**
Département de l'Aveyron : 12 161,00€ (50 %)
PNRGC : 12 161,75 € (50%)

VOTE :	Pour : 40	Contre: /	Abstention : /
---------------	------------------	-----------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2019-007 du Comité syndical du 1^{er} février 2019

**Fiche action programme de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif,
année 2019
Projet d'accord-cadre spécifique à l'assainissement avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne**

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Emmanuelle GAZEL - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Christelle SIGAUD-LAURY - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Marc TOURET - Michel VERGELY - Danièle VERGONNIER
■ Pouvoirs	Zina BOURGUET donne son pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Pierre VERGELY Sébastien DAVID donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Paul DUMOUSSEAU donne pouvoir à Daniel DIAZ Alain GAL donne pouvoir à Hubert CAPOULADE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Roger ROUQUETTE donne son pouvoir à Christian FONT Bruno SIMONNET donne pouvoir à Martine ROUQUETTE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Jean-Michel LADET
■ Absents, excusés	Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Emilie GRAL - Christophe LABORIE

Dans la continuité des opérations engagées en 2015 et 2016 essentiellement, il est proposé d'engager une nouvelle phase de réhabilitation s'inscrivant dans le nouveau programme de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Le présent projet d'accord vise à accompagner la réhabilitation de 25 installations sur 2019, prioritairement sur des zones de captage d'eau potable.

VOTE :	Pour : 40	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président

Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses

71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex

Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture

012-251201349-20190201-20190201_007-DE

Reçu le 11/02/2019

Action « renouvellement de la Charte »

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Emmanuelle GAZEL - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Christelle SIGAUD-LAURY - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Marc TOURRET - Michel VERGELY - Danièle VERGONNIER
■ Pouvoirs	Zina BOURGUET donne son pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Pierre VERGELY Sébastien DAVID donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Paul DUMOUSSEAU donne pouvoir à Daniel DIAZ Alain GAL donne pouvoir à Hubert CAPOULADE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Roger ROUQUETTE donne son pouvoir à Christian FONT Bruno SIMONNET donne pouvoir à Martine ROUQUETTE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Jean-Michel LADET
■ Absents, excusés	Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Emilie GRAL - Christophe LABORIE

Dans le cadre du processus de révision de la Charte le Syndicat s'organise afin de mobiliser au maximum son ingénierie propre afin d'animer l'ensemble de la procédure et produire l'ensemble des documents à moindre coût.

Cependant le surcroît d'activité généré, la spécificité de certains documents, la fourniture de données ou la nécessité d'élaborer des supports spécifiques nécessite que l'on établisse une fiche action propre aux coûts marginaux engendrés par la révision de la charte en 2019.

Coût

- Encadrement et pilotage des missions ci-dessous.....10 000 €
- Stagiaire juriste - 6 mois 4 000 €
- Stagiaire SIG + diagnostic de territoire - 6 mois..... 4 000 €
- Frais de rédaction 15 000 €
- Achat de données22 000 €
- Communication 5 000 €

Total 60 000 €

Financement

- Conseil régional 50 000 €
- Syndicat Mixte PNR 10 000 €

Total 60 000 €

Le Comité syndical approuve cette fiche action, son plan de financement et autorise le Président à mettre en œuvre l'action, solliciter les financements et signer tous les documents y afférents

VOTE :

Pour : **40**

Contre: /

Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Lancement de la révision de la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses 2022-2037

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Emmanuelle GAZEL - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Christelle SIGAUD-LAURY - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Marc TOURRET - Michel VERGELY - Danièle VERGONNIER
■ Pouvoirs	Zina BOURGUET donne son pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Pierre VERGELY Sébastien DAVID donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Paul DUMOUSSEAU donne pouvoir à Daniel DIAZ Alain GAL donne pouvoir à Hubert CAPOULADE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Roger ROUQUETTE donne son pouvoir à Christian FONT Bruno SIMONNET donne pouvoir à Martine ROUQUETTE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Jean-Michel LADET
■ Absents, excusés	Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Emilie GRAL - Christophe LABORIE

***Vu le code de l'environnement, en particulier les dispositions des 1° et 2° de l'article R. 333-4,
Vu le code général des collectivités locales,***

Exposé des motifs

Créé en 1995 sur la base de volontés politiques locales et d'une labellisation par décret du Premier ministre, le Parc naturel régional des Grands Causses a relevé plusieurs défis :

- La gestion et la protection du patrimoine naturel et culturel,
- L'aménagement du territoire,
- Le développement économique et social du territoire,
- L'accueil, l'information et l'éducation,
- L'expérimentation.

Syndicat mixte composé de 93 communes, le Parc est un vaste territoire aux accents méditerranéens, aux influences continentales et aux poussées atlantiques. S'étendant sur près de 330 000 hectares, c'est le 3e plus grand Parc naturel de France. Avec ses voisins limitrophes, le Parc national des Cévennes à l'est, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc au sud et le Parc naturel régional de l'Aubrac au nord, il constitue l'un des plus grands espaces naturels d'Europe, au sud du Massif central.

Composé de quatre grandes entités paysagères, et de nombreuses sous entités qui représentent le cadre quotidien des habitants, le Parc a plusieurs visages. Il englobe une mosaïque d'espaces naturels, de terres habitées et cultivées. Sur les causses, d'immenses plateaux calcaires entrecoupés de gorges et de rivières. Dans les Rougiers, des collines et des plaines aux couleurs chatoyantes. Sur les monts de Lacau ou du Lévézou, de la forêt, de hauts sommets parcourus de vallées encaissées. Et sur les avant-causses, des vallées dégagées et des plateaux en pente douce.

La Charte du Parc définit les fondements, les objectifs et les moyens pour conduire pendant 15 ans un « projet de développement durable » sur le territoire. Code de bonne conduite qui engage les signataires, elle fixe en outre des objectifs et des actions pour la gestion économe des ressources. De là, en partenariat avec des scientifiques, des associations, des acteurs socio-économiques, mais aussi les collectivités locales et les services de l'Etat, le Parc élabore un programme d'actions à destination de ses 70 000 habitants. Prévue pour une période allant de 2007 à 2019, elle a été prolongée de 3 ans, jusqu'à 2022, comme le prévoit la Loi pour la reconquête de la Biodiversité de la Nature et de Paysages promulguée le 9 août 2016.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses et la Région Occitanie lancent aujourd'hui la révision de la charte pour définir le projet de territoire de 2022 à 2037.

Le périmètre d'étude

Préalablement à cette révision, se pose la question d'un nouveau périmètre d'étude. En effet, en 1995, l'ensemble des communes membres du Parc se situent dans le département de l'Aveyron. Pour autant, les entités paysagères, les continuités écologiques, les bassins hydrographiques, les bassins de vie, les bassins d'emploi et le fonctionnement d'un territoire vécu ne s'arrêtent pas aux limites administratives. Il apparaît donc opportun d'imaginer un périmètre d'étude de la future charte qui consacre l'unité du Larzac et ses avants-causses en intégrant la partie sud, constituée essentiellement par la communauté de communes Lodévois-Larzac.

La communauté de communes Lodévois-Larzac a d'ailleurs d'ores et déjà délibéré le jeudi 20 décembre en ce sens et demande au Syndicat mixte du parc naturel régional des Grands Causses d'intégrer à son périmètre d'étude pour la révision de sa charte l'ensemble des communes qui composent la Communauté de communes du Lodévois-Larzac à l'exception de celles d'ores et déjà classées dans le Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

Modalités de gouvernance et de concertation

Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Grands Causses est chargé de conduire la préparation et l'élaboration de la nouvelle charte 2022-2037, aux côtés de la Région Occitanie et de l'Etat.

Le Syndicat mixte associera donc ses partenaires principaux (Etat, Région, Départements, Communautés de communes et communes) dans le cadre d'instances de pilotages (décrites ci-après).

Le conseil scientifique et tous acteurs et parties prenantes du territoire seront mobilisés pour élaborer le projet de charte.

▪ Instances de gouvernance :

La démarche proposée pour la révision de la Charte du Parc naturel régional repose schématiquement sur :

• Le comité de pilotage de la révision de la Charte (COPIL)

- Le comité syndical du Parc naturel régional des Grands Causses. Il est composé de 49 membres (6 représentants de la région Occitanie, 6 représentants du département de l'Aveyron, 15 représentants des communes rurales, 6 représentants des communes urbaines, 16 représentants des communautés de communes). Le règlement intérieur du syndicat mixte précise la liste des personnes associées invitées aux réunions du Comité syndical (le Représentant de l'Etat dans le Département, le Trésorier du Syndicat, le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aveyron, le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, le Président de la Chambre des Métiers de l'Aveyron, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), le Président du Conseil économique, social et environnemental (CESER) d'Occitanie ou son représentant, le Président de l'Association des Amis du Parc, les fondateurs du Parc, le Président du Comité

scientifique du Parc, le Directeur Régional de l'ADEME, les Présidents du CDT et du CRT et le (ou les) Président(s) d'honneur.

- Monsieur le Préfet de Région Occitanie ou son représentant,
- Madame la Présidente de la Région Occitanie ou son représentant,
- Monsieur le Président du Département de l'Aveyron ou son représentant,
- Monsieur le Président du Département de l'Hérault ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Communauté de communes Lodévois-Larzac ou son représentant,
- Les représentants des communes nouvellement intégrées au périmètre d'étude,
- Toutes personnes reconnues pour leur expertise et/ou leur expérience désignées par le Président du Parc naturel régional des Grands Causses.

Ce comité pilote la révision de la Charte.

• **Composition du Comité technique (COTECH) :**

- Direction du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses,
- Chargé(e)s de missions concerné(e)s par la révision de la Charte,
- Les représentants des services de la Région Occitanie,
- Les représentants des services de la DREAL Occitanie,
- Les représentants des services de la DDT Aveyron et DDTM Hérault,
- Les représentants des services des départements de l'Aveyron et de l'Hérault,
- Directions des intercommunalités présentes sur le périmètre d'étude,
- Monsieur le Président du Comité scientifique du Parc naturel régional des Grands Causses,
- Les représentants des services des chambres consulaires.

Ce comité assure le pilotage technique et oriente les étapes d'élaboration.

• **Comité scientifique**

▪ **Modalités de concertation et de participation de l'ensemble des acteurs**

Les modalités de la concertation qui accompagnent la révision de la Charte reposent sur :

- Des séminaires et ateliers thématiques liés aux grands champs d'intervention d'un Parc naturel régional ouverts aux élus et techniciens de collectivités, aux établissements publics de l'Etat, aux services de l'Etat, aux associations, aux chambres consulaires, aux syndicats mixtes.
- Des ateliers territoriaux, à l'échelle de chacune des communautés de communes ouverts au public et aux associations locales.
- La transmission de bulletins d'information et d'articles sur la révision de la Charte aux collectivités membres du Syndicat mixte ainsi qu'aux membres associés pour qu'ils soient insérés dans les supports de communication de celles-ci.
- La mise en ligne sur le site internet du Parc d'une page consacrée à la révision de la Charte (actualités, calendrier, documents consultables en ligne) et de la mise à disposition d'un espace de dialogue avec le public.

Vu l'exposé des motifs,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après avoir délibéré, le Comité syndical :

- VALIDE le périmètre d'étude tel que définit sur la carte annexée,
- ARRETE la composition des instances de gouvernance et les modalités de concertation telles que proposées,
- DEMANDE au Conseil Régional d'Occitanie d'engager la procédure de révision de la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses,
- AUTORISE le Président ou le Président-délégué à solliciter une subvention auprès des collectivités territoriales ou de tout autre partenaire, de l'Europe sur des crédits d'ingénierie, animation, formation, information, communication,
- AUTORISE le Président ou le Président-délégué à signer tout acte de convention, contrat ou avenant qui serait nécessaire pour assurer la conduite de la procédure et la communication nécessaire à la révision de la Charte.

VOTE :	Pour : 40	Contre: /	Abstention : /
---------------	------------------	-----------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération **PNRGC n° 2019-010** du Comité syndical du 1^{er} février 2019

Désignation d'un membre du Parc à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Tarn-amont

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Emmanuelle GAZEL - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Christelle SIGAUD-LAURY - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Marc TOURRET - Michel VERGELY - Danièle VERGONNIER
■ Pouvoirs	Zina BOURGUET donne son pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Pierre VERGELY Sébastien DAVID donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Paul DUMOUSSEAU donne pouvoir à Daniel DIAZ Alain GAL donne pouvoir à Hubert CAPOULADE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Roger ROUQUETTE donne son pouvoir à Christian FONT Bruno SIMONNET donne pouvoir à Martine ROUQUETTE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Jean-Michel LADET
■ Absents, excusés	Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Emilie GRAL - Christophe LABORIE

L'actuelle CLE du SAGE Tarn-amont arrive à expiration au printemps 2019.

La Préfète de la Lozère, coordinatrice du SAGE Tarn-amont, sollicite le Parc afin de désigner un représentant comme membre de cette future CLE.

Monsieur POURQUIE actuellement représentant du Parc ne souhaite pas continuer cette mission.

Il est proposé de désigner Hubert GRANIER.

VOTE :	Pour : 40	Contre: /	Abstention : /
---------------	------------------	-----------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette désignation et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président

Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses

71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex

Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture

012-251201349-20190201-20190201_010-DE

Reçu le 11/02/2019

Délibération n° 2019-023-PNRGC du Comité syndical du 22 mars 2019

Vote du Compte Administratif 2018 – Compétence Générale	
■ Président de séance	Emmanuelle GAZEL, Vice-Présidente
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Achille FABRE - Alain FAUCONNIER - Richard FIOLE - Alain GAL - Sylvain-Henri GOUBY - Christophe LABORIE - Bérénice LACAN - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETTE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Daniel AURIOL Sylvie AYOT donne son pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Marc AYRAL donne son pouvoir à Marcel CALMELS Zina BOURGUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Annie BEL Sébastien DAVID donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Aurélien MAILLOLS donne son pouvoir Michel VERGELY
■ Absents, excusés	Monique BULTELE-HERMENT - Max DALET - Christian FONT - Emilie GRAL - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Danièle VERGONNIER

Après avoir entendu les informations et explications apportées concernant l'utilisation des crédits inscrits au budget primitif 2018, dont les résultats consignés dans le compte administratif sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	2 863 576,43 euros
Recettes	2 899 872,21 euros
Résultat excédentaire de l'exercice	36 295,78 euros
Résultat excédentaire N-1	1 429 612,15 euros
Résultat cumulé excédentaire	1 465 907,93 euros
INVESTISSEMENT	
Dépenses	977 952,50 euros
Recettes	546 083,66 euros
Résultat déficitaire de l'exercice	- 431 868,84 euros
Résultat excédentaire N-1	160 070,66 euros
Résultat cumulé déficitaire	-271 798,18 euros
CUMUL des deux SECTIONS	
Résultat cumulé excédentaire	1 194 109,75 euros

Le compte de gestion comportant les mêmes résultats, le Comité syndical décide de voter, hors la présence du Président, le compte administratif 2018 du budget relatif à la compétence générale du syndicat mixte du Parc.

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote le compte administratif 2018 et mandate son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL
DES GRANDS CAUSSES

DELIBERATION N° 2019-024 DU COMITE SYNDICAL

Séance du 22 mars 2019

Approbation du compte de gestion par Madame Sonia ROUCAUTE, Trésorière
Principale, en charge de la gestion de la Trésorerie Principale de Millau

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de M. Alain FAUCONNIER ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer en l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

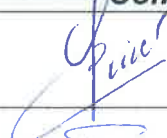
- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

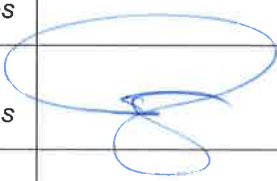
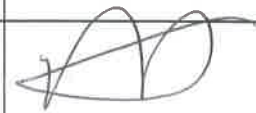
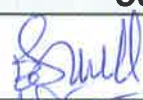
Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Millau

le 22 mars 2019

Ont signé cette délibération :

Représentants titulaires		Représentants suppléants	
Région Occitanie			
Zina BOURGUET Région Occitanie Pouvoir E-GAZEL		Patrick CASES Région Occitanie	
Monique BULTHEL HERMENT Région Occitanie		Stéphane BERARD Région Occitanie	
Emmanuelle GAZEL Région Occitanie		Vincent LABARTHE Région Occitanie	
Jean-Luc GIBELIN Région Occitanie Pouvoir A. FAUCONNIER		(Attente délibération Région) Région Occitanie	
Aurélien MAILLOLS Région Occitanie Pouvoir M. VEAGELY		Nelly FRONTANAU Région Occitanie	
Jean-Sébastien ORCIBAL Région Occitanie		Christian DUPRAZ Région Occitanie	
Conseil départemental de l'Aveyron			
Annie BEL Conseil départemental Aveyron		Christine PRESNE Conseil départemental Aveyron	
Sébastien DAVID Conseil départemental Aveyron Pouvoir C. LABORIE		Alain MARC Conseil départemental Aveyron	
Emilie GRAL Conseil départemental Aveyron		Valérie ABADIE ROQUES Conseil départemental Aveyron	
Christophe LABORIE Conseil départemental Aveyron		Jean-Philippe ABINAL Conseil départemental Aveyron	
Christel SIGAUD LAURY Conseil départemental Aveyron		Camille GALIBERT Conseil départemental Aveyron	
Danielle VERGONNIER Conseil départemental Aveyron		Jean-Pierre MASBOU Conseil départemental Aveyron	
Communes urbaines			
Claude ASSIER Commune urbaine Millau		Hugues RICHARD Commune urbaine Millau	
Sylvie AYOT Commune urbaine Millau Pouvoir C. SIGAUD LAURY		Elodie PLATET Commune urbaine Millau	
Claude CONDOMINES Commune urbaine Millau		Thierry SOLIER Commune urbaine Millau	
Philippe RAMONDENC Commune urbaine Millau		Denis BROUGNOUNESQUE Commune urbaine Millau	
Alain FAUCONNIER Commune urbaine St-Affrique		Boris BENEZECH Commune urbaine St-Affrique	
Alain GAL Commune urbaine Sévérac d'Aveyron		Olivier de POUZILHAC Commune urbaine Sévérac d'Aveyron	

Représentants titulaires		Représentants suppléants	
Communautés de Communes			
Jean-Michel LADET C de C Causses à l'Aubrac		Alain VIOULAC C de C Causses à l'Aubrac	
Richard FIOL C de C Larzac et Vallées		Henri REGORD C de C Larzac et Vallées	
Daniel DIAZ C de C Millau Grands Causses		Claude ALIBERT C de C Millau Grands Causses	
Simone GELY C de C Millau Grands Causses		Alain ROUGET C de C Millau Grands Causses	
Hubert GRANIER C de C Millau Grands Causses		Bernard SOULIE C de C Millau Grands Causses	
Bernard POURQUIE C de C Millau Grands Causses		Achille FABRE C de C Millau Grands Causses	
Gérard PRETRE C de C Millau Grands Causses		Alain NAYRAC C de C Millau Grands Causses	
Christophe SAINT-PIERRE C de C Millau Grands Causses		Bérénice LACAN C de C Millau Grands Causses	
Bernard ARNOULD C de C Monts, Rance et Rougiers <i>Yves D'AVAIL</i>		Claude CHIBAUDEL C de C Monts, Rance et Rougiers	
Daniel AURIOL C de C Muse et Raspes Tarn		Dominique BOYER C de C Muse et Raspes Tarn	
Christian FONT C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Michel BERNAT C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Pierre PANTANELLA C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Patrick GUENOT C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Jean-Jacques SELLAM C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Michel VERGELY C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Communes Rurales			
Evelyne STAHL C R "Terroir Le Séveragais"		Marie-Thérèse GAY C R "Terroir le Séveragais"	
Paul DUMOUSSEAU C R Terroir "Le Causse Noir, les Gorges de la Dourbie et de la Jonte"		Joël ESPINASSE C R Terroir "Le Causse Noir, les Gorges de la Dourbie et de la Jonte"	
Sylvain Henri GOUBY C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"			
Roger ROUQUETTE C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"		Christian VERLAGUET C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"	
Marc AYRAL C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers" <i>Pour M. CALMELS</i>			

<u>Représentants titulaires</u>		<u>Représentants suppléants</u>	
Communes Rurales			
Anne-Marie CONSTANS C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Africain et les Rougiers" <i>Pouvoir A. DEL</i>		Elian ROQUES C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Africain et les Rougiers"	
Michel LEBLOND C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Africain et les Rougiers"		Sébastien VILLENEUVE C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Africain et les Rougiers"	
Martine ROUQUETTE C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Africain et les Rougiers"		Adeline BOUDOU-THERON C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Africain et les Rougiers"	
Michel SIMONIN C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Africain et les Rougiers"		Marc TOURET C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Africain et les Rougiers"	
Bruno SIMONNET C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Africain et les Rougiers"		Robert TOBIN C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Africain et les Rougiers"	
Marcel CALMELS C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lézézou"		Jean-Claude ARGUEL C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lézézou"	
Arnaud VIALA C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lézézou"		Emilie GAYRAUD C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lézézou"	
Nadine IZARD C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lézézou"		Hubert CAPOULADE C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lézézou"	
Max DALET C R Terroir "Le Millavois"		Patrick MACIEJEVSKI C R Terroir "Le Millavois"	
André MAZET C R Terroir "Le Millavois"		Véronique LOMBARD C R Terroir "Le Millavois"	

Sceau du syndicat mixte du
Parc naturel régional des Grands Causses

Pour expédition conforme
Le Président



**Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Grands Causses**
71 Bd de l'Ayrolle - BP 50126
12101 MILLAU CEDEX
Tél : 05 65 61 35 50 Fax : 05 65 61 34 80

A. Favonnier


Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20190322-20190322_024-BF
Reçu le 26/03/2019

Département : AVEYRON	DELIBERATION N° 2019-025	Nombre de membres en exercice : 46
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES	du COMITE SYNDICAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018	Nombre de membres présents : 30
	Séance du 22 mars 2019	Nombre de suffrages exprimés : 38

Le comité syndical réuni sous la présidence de séance de *Emmanuelle GAZEL*, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Alain FAUCONNIER, Président après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats de l'exercice 2017		160 070,66		1 429 612,15		1 589 682,81
Transfert à la sect° d'investisist	-	-		-	0,00	-
Résultats cumulés reportés 2017		160 070,66	-	1 429 612,15		1 589 682,81
Opérations de l'exercice 2018	977 952,50	546 083,66	2 863 576,43	2 899 872,21	3 841 528,93	3 445 955,87
Résultats de l'exercice 2018	431 868,84			36 295,78	395 573,06	
RESULTATS DE CLOTURE en €	271 798,18			1 465 907,93		1 194 109,75

ETAT DES RESTES A REALISER	INVESTISSEMENTS	
Dépenses reportées	794 344,73	
Recettes reportées		694 173,35
Besoins de financement	100 171,38	

Affectation des résultats

Résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2018 en €	1 465 907,93
Affectation du résultat prévu au BP 2019 :	
- En section de fonctionnement - article 002 "Excédents antérieurs reportés" - report à nouveau en €	1 093 938,37
- En section d'investissement - article 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" en €	371 969,56

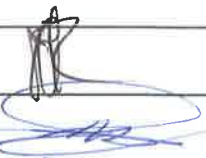
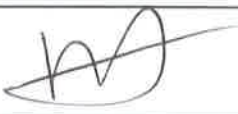
Résultat déficitaire d'investissement de l'exercice 2018 en €	271 798,18
Affectation du résultat prévu au BP 2019 :	
- En section d'investissement : article 001 "Déficits d'investissement antérieurs reportés" en €	271 798,18

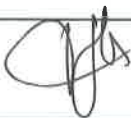
2° Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Représentants titulaires		Représentants suppléants	
Région Occitanie			
Zina BOURGUET Région Occitanie POUZILHAC E. GAZEL		Patrick CASES Région Occitanie	
Monique BULTHEL HERMENT Région Occitanie		Stéphane BERARD Région Occitanie	
Emmanuelle GAZEL Région Occitanie		Vincent LABARTHE Région Occitanie	
Jean-Luc GIBELIN Région Occitanie POUZILHAC A. FAUCONNIER		(Attente délibération Région) Région Occitanie	
Aurélie MAILLOLS Région Occitanie POUZILHAC M. VERGELY		Nelly FRONTANAU Région Occitanie	
Jean-Sébastien ORCIBAL Région Occitanie		Christian DUPRAZ Région Occitanie	
Conseil départemental de l'Aveyron			
Annie BEL Conseil départemental Aveyron		Christine PRESNE Conseil départemental Aveyron	
Sébastien DAVID Conseil départemental Aveyron POUZILHAC C. LABORIE		Alain MARC Conseil départemental Aveyron	
Emilie GRAL Conseil départemental Aveyron		Valérie ABADIE ROQUES Conseil départemental Aveyron	
Christophe LABORIE Conseil départemental Aveyron		Jean-Philippe ABINAL Conseil départemental Aveyron	
Christel SIGAUD LAURY Conseil départemental Aveyron		Camille GALIBERT Conseil départemental Aveyron	
Danielle VERGONNIER Conseil départemental Aveyron		Jean-Pierre MASBOU Conseil départemental Aveyron	
Communes urbaines			
Claude ASSIER Commune urbaine Millau		Hugues RICHARD Commune urbaine Millau	
Sylvie AYOT Commune urbaine Millau POUZILHAC C. SIGAUD LAURY		Elodie PLATET Commune urbaine Millau	
Claude CONDOMINES Commune urbaine Millau		Thierry SOLIER Commune urbaine Millau	
Philippe RAMONDENC Commune urbaine Millau		Denis BROUGNOUNESQUE Commune urbaine Millau	
Alain FAUCONNIER Commune urbaine St-Affrique		Boris BENEZECH Commune urbaine St-Affrique	
Alain GAL Commune urbaine Sévérac d'Aveyron		Olivier de POUZILHAC Commune urbaine Sévérac d'Aveyron	

<u>Représentants titulaires</u>		<u>Représentants suppléants</u>	
Communautés de communes			
Jean-Michel LADET C de C Causses à l'Aubrac		Alain VIOULAC C de C Causses à l'Aubrac	
Richard FIOL C de C Larzac et Vallées		Henri REGORD C de C Larzac et Vallées	
Daniel DIAZ C de C Millau Grands Causses		Claude ALIBERT C de C Millau Grands	
Simone GELY C de C Millau Grands Causses		Alain ROUGET C de C Millau Grands	
Hubert GRANIER C de C Millau Grands Causses		Bernard SOULIE C de C Millau Grands	
Bernard POURQUIE C de C Millau Grands Causses		Achille FABRE C de C Millau Grands Causses	
Gérard PRETRE C de C Millau Grands Causses		Alain NAYRAC C de C Millau Grands Causses	
Christophe SAINT-PIERRE C de C Millau Grands Causses		Bérénice LACAN C de C Millau Grands Causses	
Bernard ARNOULD C de C Monts, Rance et Rougiers		Claude CHIBAUDEL C de C Monts, Rance et Rougiers	
Daniel AURIOL C de C Muse et Raspes du Tarn		Dominique BOYER C de C Muse et Raspes du Tarn	
Christian FONT C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Michel BERNAT C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Pierre PANTANELLA C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Patrick GUENOT C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Jean-Jacques SELLAM C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Michel VERGELY C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Communes rurales			
Evelyne STAHL C R "Terroir Le Séveragais"		Marie-Thérèse GAY C R "Terroir le Séveragais"	
Paul DUMOUSSEAU C R Terroir "Le Causse Noir, Les Gorges de la Dourbie et de la Jonte"		Joël ESPINASSE C R Terroir "Le Causse Noir, Les Gorges de la Dourbie et de la Jonte"	
Sylvain Henri GOUBY C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"			
Roger ROUQUETTE C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"		Christian VERLAGUET C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"	

Représentants titulaires		Représentants suppléants	
Communes rurales			
Marc AYRAL C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers" <i>Pouvoir M. CALMELS</i>			
Anne-Marie CONSTANS C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers" <i>Pouvoir A. BEL</i>		Elian ROQUES C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Michel LEBLOND C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"		Sébastien VILLENEUVE C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Martine ROUQUETTE C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"		Adeline BOUDOU-THERON C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Michel SIMONIN C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"		Marc TOURRET C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Bruno SIMONNET C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"		Robert TOBIN C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Marcel CALMELS C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lévezou"		Jean-Claude ARGUEL C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lévezou"	
Arnaud VIALA C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lévezou"		Emilie GAYRAUD C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lévezou"	
Nadine IZARD C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lévezou"		Hubert CAPOULADE C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lévezou"	
Max DALET C R Terroir "Le Millavois"		Patrick MACIEJEVSKI C R Terroir "Le Millavois"	
André MAZET C R Terroir "Le Millavois"		Véronique LOMBARD C R Terroir "Le Millavois"	

Sceau du syndicat mixte
du Parc naturel régional des grands causses



**Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Grands Causses**
71 Bd de l'Ayrolle - BP 50126
12101 MILLAU CEDEX
Tél : 05 65 61 35 50 Fax : 05 65 61 34 80

Pour expédition conforme
Le Président de séance

Emmanuelle Pe. GAZEL

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20190322-20190322_025-BF
Reçu le 26/03/2019

Délibération n° 2019-026-PNRGC du Comité syndical du 22 mars 2019

Vote du Budget Primitif 2019 – Compétence Générale

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Achille FABRE - Richard FIOL - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Sylvain-Henri GOUBY - Christophe LABORIE - Bérénice LACAN - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Daniel AURIOL Sylvie AYOT donne son pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Marc AYRAL donne son pouvoir à Marcel CALMELS Zina BOURGUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Annie BEL Sébastien DAVID donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Auréli MAILLOLS donne son pouvoir Michel VERGELY
■ Absents, excusés	Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Christian FONT - Emilie GRAL - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Danièle VERGONNIER

Le Débat d'Orientation budgétaire a été adopté par délibération n°2019-001 du comité syndical du 1^{er} février 2019. A partir de ces orientations et des besoins recensés, le budget primitif 2019 a été élaboré. Après avoir entendu les informations et explications apportées concernant l'ouverture des crédits proposés à ce budget primitif 2019, dont les montants consignés sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	4 889 945,61 euros	3 987 158,67 euros
Opérations d'ordre	191 151,43 euros	
Résultat reporté		1 093 938,37 euros
TOTAL	5 081 097,04 euros	5 081 097,04 euros
	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles (propositions et reports)	1 100 099,12 euros	1 180 745,87 euros
Opérations d'ordre		191 151,43 euros
Résultat reporté	271 798,18 euros	
TOTAL	1 371 897,30 euros	1 371 897,30 euros
	CUMUL des deux SECTIONS	
TOTAL	6 452 994,34 euros	6 452 994,34 euros

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote le budget primitif 2019 relatif à la compétence générale du syndicat mixte du Parc et, mandate son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président

Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses

71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex

Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture

012-251201349-20190322-20190322_026-BF

Reçu le 26/03/2019

Proposition de refacturation entre le budget principal et les budgets annexes

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Achille FABRE - Richard FIOL - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Sylvain-Henri GOUBY - Christophe LABORIE - Bérénice LACAN - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Daniel AURIOL Sylvie AYOT donne son pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Marc AYRAL donne son pouvoir à Marcel CALMELS Zina BOURGUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Annie BEL Sébastien DAVID donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Auréli MAILLOLS donne son pouvoir Michel VERGELY
■ Absents, excusés	Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Christian FONT - Emilie GRAL - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Danièle VERGONNIER

Dans le cadre de la gestion du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR des Grands Causses, les dépenses se répartissent en fonction des compétences entre le budget principal, le budget annexe SCoT et le budget annexe SPANC.

L'optimisation de la gestion impose une mutualisation d'un maximum de dépenses entre ces trois budgets afin d'en limiter les coûts.

Dans ce cadre des dépenses prises en charge par le budget général donnent lieu à une refacturation auprès des budgets annexes.

Certaines de ces dépenses sont facilement identifiables et détachables (type : ordinateur, logiciel...), elles donnent lieu soit à une refacturation immédiate à l'euro près, soit une facturation étalée sur la durée d'amortissement du bien.

D'autres dépenses, dites de structures, nécessitent la mise en place d'une clé de répartition traduisant le plus fidèlement possible la réalité de mobilisation des dépenses par le budget annexe (personnel, achats partagés, etc...).

Pour 2019, il est proposé au Comité syndical de délibérer les clés suivantes :

SPANC – Proposition de refacturation du budget principal au budget SPANC

- Montant réel de l'amortissement annuel des véhicules mis à disposition
- Montant réel de l'amortissement annuel du matériel informatique et de bureautique mis à disposition
- 30 % du coût salarial du responsable du pôle ressources naturelles et biodiversité
- 15 % des coûts salariaux pour les prestations comptables et de ressources humaines
- Remboursement des frais liés aux déplacements, fournitures... selon la dépense engagée suivie par la comptabilité analytique du Syndicat
- Remboursement des frais d'abonnements, d'électricité, d'eau, de combustible au prorata de répartition des effectifs
- Le Parc est devenu propriétaire du bâtiment. Il est décidé de maintenir la contribution du SPANC sur la partie occupée, soit le même forfait annuel depuis 2015, représentant un montant

- Remboursement des frais d'achat liés aux locaux et de prestation externe de ménage au prorata des surfaces occupées réellement par le service

SCoT- Proposition de refacturation du budget principal au budget SCOT

- 5 % du coût salarial du DGS
- 3 % du coût salarial du DGA, responsable du pôle secrétariat général et logistique pour les prestations comptables et de ressources humaines
- Remboursement des frais liés aux déplacements, fournitures...selon la dépense engagée suivi par la comptabilité analytique du Syndicat
- Remboursement des frais d'abonnements, d'électricité, d'eau, de combustible au prorata de répartition des effectifs
- Le Parc est devenu propriétaire du bâtiment. Il est décidé de maintenir la contribution du SCoT sur la partie occupée, soit le même forfait annuel depuis 2015, représentant un montant de location de 2 350€
- Remboursement des frais d'achat liés aux locaux et de prestation externe de ménage au prorata des surfaces occupées réellement par le service

SCoT- Proposition de refacturation du budget SCOT au budget principal

- 40 % du coût salarial du chef de projet SCOT qui assure également l'encadrement du pôle aménagement, paysage et évaluation du syndicat mixte du Parc.

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et ans susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération **PNRGC n° 2019-028** du Comité syndical du 22 mars 2019

Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie	
■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Achille FABRE - Richard FIOL - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Sylvain-Henri GOUBY - Christophe LABORIE - Bérénice LACAN - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Daniel AURIOL Sylvie AYOT donne son pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Marc AYRAL donne son pouvoir à Marcel CALMELS Zina BOURGUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Annie BEL Sébastien DAVID donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Auréli MAILLOLS donne son pouvoir Michel VERGELY
■ Absents, excusés	Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Christian FONT - Emilie GRAL - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Danièle VERGONNIER

Dans le cadre de la gestion des diverses opérations et autres appels à projet, le Syndicat mixte se trouve de plus en plus confronté à la nécessité d'avances importantes de trésorerie.

Afin de faciliter la gestion quotidienne du Syndicat, il est proposé d'autoriser le Président à contracter autant que de besoin une ligne de trésorerie dans la limite de 500 000 €.

Au vu de ces éléments, le Comité syndical autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place d'une ligne de trésorerie plafonnée à 500 000 € auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées pour une durée de 10 mois maximum au taux de 0,59 %.

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président

Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses

71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex

Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture

012-251201349-20190322-20190322_028-DE

Reçu le 26/03/2019

Convention de partenariat entre les Syndicats mixtes des Parcs naturels régionaux de l'Aubrac, des Causses du Quercy, des Grands Causses, du Haut Languedoc, des Pyrénées ariégeoises et des Pyrénées catalanes pour le développement en Inter Parcs d'actions d'animation et de communication dans le secteur agricole et agro-alimentaire

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Achille FABRE - Richard FIOL - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Sylvain-Henri GOUBY - Christophe LABORIE - Bérénice LACAN - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Daniel AURIOL Sylvie AYOT donne son pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Marc AYRAL donne son pouvoir à Marcel CALMELS Zina BOURGUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Annie BEL Sébastien DAVID donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir Michel VERGELY
■ Absents, excusés	Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Christian FONT - Emilie GRAL - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Danièle VERGONNIER

Dans le cadre de l'InterParcs d'Occitanie, il a été décidé de mettre en place un partenariat destiné à promouvoir l'agriculture et l'agroalimentaire au sein des territoires de Parcs.
Ce partenariat s'inscrit sous le chef de file du Parc naturel régional de l'Aubrac avec l'appui financier de la Région Occitanie.

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

**Convention de partenariat relative à la réalisation des actions
« Expérimenter de nouvelles formes d'itinérance et d'accès aux activités de pleine nature »
« Soutenir la mise en tourisme des grandes itinérances du Massif Central »**

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Achille FABRE - Richard FIOLE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Sylvain-Henri GOUBY - Christophe LABORIE - Bérénice LACAN - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETTE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Bernard SOULIE - Evelynne STAHL - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Daniel AURIOL Sylvie AYOT donne son pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Marc AYRAL donne son pouvoir à Marcel CALMELS Zina BOURGUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Annie BEL Sébastien DAVID donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Aurélien MAILLOLS donne son pouvoir Michel VERGELY
■ Absents, excusés	Monique BULTELE-HERMENT - Max DALET - Christian FONT - Emilie GRAL - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Danièle VERGONNIER

Dans le cadre de la politique de massif central et le partenariat actif des Parcs naturels régionaux au sein de l'IPAMAC, les Grands Causses s'inscrivent dans le plan d'action mutualisé sur la thématique « Soutenir la mise en tourisme des grandes itinérances ».

Cette action s'inscrit dans nos objectifs de valorisation de la randonnée à l'échelle du Parc naturel régional, dans un partenariat étroit avec l'Aubrac et plus largement dans le cadre des grandes itinérances à travers le Massif Central et le long du Tarn des sources en Lozère à Moissac.

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération n° 2019-031-PNRGC du Comité syndical du 22 mars 2019

Mise en œuvre du projet « Agro Eco Lab » dans le cadre d'un Groupe Opérationnel Partenariat Européen pour l'Innovation

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Achille FABRE - Richard FIOL - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Sylvain-Henri GOUBY - Christophe LABORIE - Bérénice LACAN - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Daniel AURIOL Sylvie AYOT donne son pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Marc AYRAL donne son pouvoir à Marcel CALMELS Zina BOURGUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Annie BEL Sébastien DAVID donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir Michel VERGELY
■ Absents, excusés	Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Christian FONT - Emilie GRAL - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Danièle VERGONNIER

Référence à la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses

Objectif opérationnel 6.2 : « Soutenir le développement d'une agriculture en harmonie avec le territoire »

Art. 6.2.2 : « Conforter l'économie agricole »

Contexte et motif de l'action

Il y a 4 ans lors de la parution de l'AMI GO PEI Innovation 2015, un premier noyau de 7 partenaires (Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, UNOTEC, le Service Élevage de la Confédération Générale de Roquefort, l'Association des Vétérinaires et Éleveurs du Millavois, le Lycée Agricole Public de la Cazotte, le Parc naturel régional des Grands Causses et l'UMR AGIR de l'INRA) en lien avec des réseaux d'agriculteurs (au premier rang desquels nous trouvons le groupe « Économe et de Terroir » et le « Comité de Développement Agricole du Sud Aveyron ») a décidé de se fédérer pour constituer un GO PEI dont l'objectif était d'engager une mise en commun d'expériences en lien avec la transition agro-écologique.

Le dispositif DIAL (Dispositif d'Initiatives Agro-écologiques Locales) a été mis en place et a permis la concrétisation d'un dispositif de concertation et de travail collaboratif entre partenaires pour contribuer au développement de pratiques innovantes et agro-écologiques sur le territoire du Sud Aveyron sur la thématique de l'autonomie alimentaire en élevage ovin lait.

Objectif

Le projet vise à créer un « AgroEcoLab », dispositif permettant :

- D'approfondir les connaissances sur des thématiques techniques, environnementales, et sociales favorisant la transition agro-écologique sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses ;
- Par une approche participative et co-constructive, de favoriser la diffusion des connaissances et les évolutions nécessaires des outils et méthodes de conseil agricole.

Le projet associe le Syndicat mixte du Parc naturel régional, l'Union Ovine et Technique (UNOTEC), le Service Élevage de la Confédération Générale de Roquefort, l'Association Vétérinaire Éleveurs du Millavois (AVEM), l'EPLA La Cazotte et l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA).

La Chambre d'agriculture de l'Aveyron est le chef de file et assure le pilotage du projet.

Budget prévisionnel

Le projet doit se dérouler du 1^{er} juin 2019 au 30 mai 2022.

Il mobilisera un total de 147 jours de chargés de mission ou de techniciens pour un coût total de 40 268,08 € comprenant les frais de structure.

Il est décidé de recourir aux programmes FEADER PDRR 2014-2020, à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et d'autofinancer une partie de cette action selon la répartition suivante :

- FEADER : 17 073,67 € (42,4%)
- Agence de l'Eau Adour Garonne : 15 140,80 € (37,6%)
- Autofinancement : 8 053,61 € (20%)

Annexe à la présente délibération

Dossier de demande de subvention.

Considérant les objectifs généraux et opérationnels des actions proposées dans le cadre du projet « Agro Eco Lab » et afin de mettre en œuvre le projet, le Président propose au Comité syndical du Parc naturel régional des Grands Causses d'approuver le projet et le plan de financement proposé.

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président

Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses

71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex

Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture

012-251201349-20190322-20190322_031-DE

Reçu le 26/03/2019

Contrat Bourg Centre Millau

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Achille FABRE - Richard FIOL - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Sylvain-Henri GOUBY - Christophe LABORIE - Bérénice LACAN - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Daniel AURIOL Sylvie AYOT donne son pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Marc AYRAL donne son pouvoir à Marcel CALMELS Zina BOURGUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Annie BEL Sébastien DAVID donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Auréli MAILLOLS donne son pouvoir Michel VERGELY
■ Absents, excusés	Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Christian FONT - Emilie GRAL - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Danièle VERGONNIER

La Région Occitanie a lancé en mai 2017 un programme spécifique « bourgs centres » qui vise à favoriser le développement et l'attractivité des communes rurales et péri-urbaines.

Cette démarche a pour objectif le développement des pôles de centralité sur le territoire, ce qui s'articule avec les orientations du SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses approuvé en juillet 2017.

Pour répondre à l'objectif d'assurer une cohérence des contrats bourgs centres à l'échelle du territoire, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses s'est positionné lors du Comité syndical du 7 décembre en tant que facilitateur et coordonnateur de la démarche entre les collectivités et la Région, avec un accompagnement à géométrie variable qui prend la forme d'une mise à disposition de l'ingénierie et peut aller jusqu'à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

A ce jour, six communes ont sollicité un accompagnement par les services du Parc Naturel Régional dans leurs projets de requalification et de revitalisation des centres bourgs. Il s'agit de communes qui ont été identifiés dans le SCoT des Grands Causses en tant que « Pôle urbains structurants » comme Millau, Saint-Affrique et Séverac d'Aveyron, ou en tant que « Pôles intermédiaires » comme Camarès, Saint-Rome-de-Tarn et Belmont-sur-Rance.

Dans le cadre de ces contrats Bourgs Centre, les communes et EPCI s'engagent dans une démarche transversale de développement et de valorisation, qui s'articule autour des priorités d'actions suivantes : cadre de vie, habitat, mobilité, services, culture, patrimoine, tourisme, environnement, économie...

La commune de Millau s'est engagée dans un projet ambitieux de requalification de son centre bourg qui s'inscrit dans le cadre d'un Contrat Action Cœur Ville, validé lors du Comité Syndical du 30 novembre 2018. En parallèle, la commune de Millau et la Communauté de Communes Millau Grands Causses ont souhaité s'engager dans la démarche régionale Bourg Centre qui permettra l'accompagnement par le Conseil Régional des projets. Ceux-ci s'articulent autour de 5 axes stratégiques :

- Favoriser une offre attractive d'habitat
- Développer l'accessibilité, les mobilités et les connexions avec notamment l'aménagement d'un Pôle Multimodal à Millau
- Cadre de vie : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace publics et le patrimoine, avec l'opération prioritaire pour la commune d'aménagement du Quai Sully Chaliès et de la Place Bompaire,
- Fournir l'accès aux équipements et services publics, et notamment la réhabilitation du complexe sportif
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Le contrat intègre un programme opérationnel de 20 actions à réaliser sur la période 2018/19 - 2021 pour un cout global d'investissement de 57 387 118€. Ce programme opérationnel pluriannuel aura vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée Grands Causses Lézou 2018-2021.

La gouvernance sera confiée à un Comité de Pilotage composé des cosignataires du Contrat : la Région Occitanie, la Commune de Millau, la Communauté de Communes du Millau Grands Causses, le Parc Naturel Régional des Grands Causses, et le Département de l'Aveyron.

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet de contrat Bourg Centre de Millau et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération **PNRGC n° 2019-033** du Comité syndical du 22 mars 2019

Animation des sites intégrés au réseau Natura 2000 **Année 2019/2020 : période du 1^{er} avril 2019 au 30 mars 2020**

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Achille FABRE - Richard FIOL - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Sylvain-Henri GOUBY - Christophe LABORIE - Bérénice LACAN - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Daniel AURIOL Sylvie AYOT donne son pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Marc AYRAL donne son pouvoir à Marcel CALMELS Zina BOURGUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Annie BEL Sébastien DAVID donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir Michel VERGELY
■ Absents, excusés	Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Christian FONT - Emilie GRAL - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Danièle VERGONNIER

Référence à la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses

- **Axe stratégique 1** : Développer une gestion concertée des patrimoines naturel, culturel et paysager, dans le souci du respect des générations à venir
- **Objectif opérationnel 5.2** : Préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées (biodiversité)
Article 5.2.4 : Mettre en place le réseau Natura 2000

Contexte et motif de l'action

Le Parc naturel régional des Grands Causses comprend 19 sites Natura 2000 sur son territoire : 17 Zones de Conservation Spéciale (ZSC - directive Habitats naturels, faune, flore) et 2 Zones de Protection Spéciale (ZPS - directive Oiseaux).

Les Documents d'objectifs des sites Natura 2000 ci-dessous définissent une liste d'opérations de gestion et de sensibilisation visant à la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Le Parc naturel régional des Grands Causses est chargé de l'animation des documents d'objectifs :

« Plateau et corniches du Guilhaumard », « Causse Noir et ses corniches », « Cirque et Grotte du Boundoulaou », « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants » (regroupe 5 sites), 3 sites du Larzac (regroupe : « Serre de Cougouille, Devèzes de Lapanouse et du Viala-du-Pas-de-Jaux, Cirques de Saint-Paul-des-Fonts et de Tournemire »), « Vallée du Tarn de Brousse aux gorges », « Gorges du Tarn et de la Jonte (regroupe 4 sites).

Le programme de l'animation des sites est défini en fonction des crédits disponibles et des actions retenues, en application des Documents d'objectifs respectifs.

Objectif

Le programme proposé a pour objectif la mise en œuvre d'actions telles qu'elles ont été validées dans chaque Document d'objectifs, en réponse aux enjeux de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Le comité de pilotage annuel valide chaque année le programme à mettre en œuvre.

Actions proposées pour la période concernée

1- Animation agricole :

Documents d'objectifs visés :

« Plateau et corniches du Guilhaumard », 3 sites du Larzac, « Causse Noir et ses corniches ».

Opérations à réaliser :

Animation agricole, suivi des MAEC en cours, sensibilisation auprès des éleveurs.

2- Formation, information, suivis d'espèces :

Documents d'objectifs visés : « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants », « Cirque et grotte du Boundoulaou », 3 sites du Larzac, « Gorges du Tarn et de la Jonte ».

Opérations à réaliser :

- suivi de la reproduction du vautour moine,
- suivi des populations de chauves-souris au Boundoulaou
- actualisation de l'inventaire du sabot de Vénus,
- inventaire du lézard ocellé sur les « 3 sites du Larzac »,
- animations dans le cadre du « joli mois de l'Europe en Occitanie »

3- Animation générale :

- accompagnement des porteurs de projets en lien avec les activités de pleine nature : manifestations sportives en sites Natura 2000, développement d'activités, équipements de sites ;
- accompagnement des collectivités pour l'évaluation des incidences de projets ;
- formations, interventions auprès d'étudiants ;
- préparation des Comités de pilotage ;
- avis en lien avec les enjeux identifiés sur les sites, sur les divers projets et opérations, afin de garantir leur compatibilité avec la conservation de la biodiversité Natura 2000 ;
- suivi d'espèces à PNA (vautours, lézard, passereaux...) et espèces de la directive Oiseaux (aigle, crabe, gypaète) ;
- veiller à la prise en compte des enjeux N2000 dans l'élaboration des différents documents de planification sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses.

Pour mener à bien ces opérations, le Parc confiera des prestations, comme par exemple, la Chambre d'Agriculture, le CEN Midi-Pyrénées, la LPO Grands Causses, Rural concept...

Budget prévisionnel

• Coût :

Le coût de l'animation des Documents d'objectifs est défini pour chaque période en accord avec les services de l'Etat et fait l'objet de demandes de financements spécifiques. Il comprend des dépenses de personnel du Parc (y compris frais de structure forfaitaires de 15%), et des prestations extérieures.

Total TTC : 93 100 € TTC

• Plan de financement : 100 %

Etat (47%) et Europe (53%)

VOTE :

Pour : **38**

Contre : /

Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, le jour, mois et an susdits

Le Président

Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses

71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex

Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture

012-251201349-20190322-20190322_033-DE

Reçu le 26/03/2019

Délibération **PNRGC n° 2019-034** du Comité syndical du 22 mars 2019

Convention de mise à disposition de la tente

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Achille FABRE - Richard FIOL - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Sylvain-Henri GOUBY - Christophe LABORIE - Bérénice LACAN - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Daniel AURIOL Sylvie AYOT donne son pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Marc AYRAL donne son pouvoir à Marcel CALMELS Zina BOURGUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Annie BEL Sébastien DAVID donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Aurélien MAILLOLS donne son pouvoir Michel VERGELY
■ Absents, excusés	Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Christian FONT - Emilie GRAL - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Danièle VERGONNIER

Conformément à la délibération du Bureau syndical 11 mars 2011, le coût de mise à disposition de la tente du Parc est actuellement de 225 € pour un coût de montage et de démontage estimé à 500 €.

Depuis 2011, la participation des bénéficiaires pour la mise à disposition de la tente (9m x 5m) du Parc n'a pas évolué.

Pour information les bâches de la tente ont été remplacées en 2018 pour un coût total de 4 679 €.

Conformément à la délibération du Comité syndical du 22 juin 2015, il est proposé d'ajuster le montant de la participation au coût journalier de mise à disposition d'un agent du Syndicat Mixte, soit 280 €.

Cette participation correspond à la mise à disposition d'un agent pour une ½ journée pour le montage et une ½ journée pour le démontage.

La fiche de gestion qui fixe les modalités de la mise à disposition de la tente sera modifiée en ce sens.

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération **PNRGC n° 2019-035** du Comité syndical du 22 mars 2019

Convention de mise à disposition de véhicule pour SEM Causses Energia

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Achille FABRE - Richard FIOL - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Sylvain-Henri GOUBY - Christophe LABORIE - Bérénice LACAN - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Daniel AURIOL Sylvie AYOT donne son pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Marc AYRAL donne son pouvoir à Marcel CALMELS Zina BOURGUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Annie BEL Sébastien DAVID donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Aurélien MAILLOLS donne son pouvoir Michel VERGELY
■ Absents, excusés	Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Christian FONT - Emilie GRAL - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Danièle VERGONNIER

Dans le cadre de la mise en place de la SEM Causses Energia, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses met à disposition régulière du Chargé d'affaires son parc automobile.

Afin d'organiser et réglementer cet usage, une convention a été passée entre Causses Energia et le Syndicat mixte (cf pièce jointe annexée à la délibération).

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération **PNRGC n° 2019-040** du Comité syndical du 8 juillet 2019

Décision modificative n° 1-2019 – Réajustement imputation budgétaire pour l'action A318

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Annie BEL - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Simone GELY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - André MAZET - Alain NAYRAC - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Evelyne STAHL - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Thierry SOLIER
■ Pouvoirs	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Christian FONT Hubert GRANIER donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER
■ Absents, excusés	Jean-Claude ARGUEL - Daniel AURIOL - Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Sébastien DAVID - Emmanuelle GAZEL - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Bernard POURQUIE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Madame Roucaute, Trésorière principale de Millau a rejeté les mandats n°252, n°253 et n°254 émis le 29 mars 2019 relatifs à des aides octroyées à des particuliers sur des travaux de réhabilitation d'assainissement non collectif.

Ces aides s'inscrivent dans le programme d'actions 2017 (code analytique A318) financé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne selon la convention d'aide du 29 mars 2017 d'un montant de 453 600€.

Ces trois mandats (les premiers de l'année 2019) imputés à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » font suite à de nombreux autres depuis l'exercice 2017. Le reste à réaliser de cette action repris sur le BP2019 est de 64 677,23 euros.

Mme Roucaute nous exige d'annuler ces trois premiers mandats de 2019 et de les reprendre en charge à l'imputation 658822 « Aides » Fonction 830 - A318. Les prochains règlements seront également imputés sur ce nouveau article jusqu'au solde de l'action.

Afin d'ajuster le budget 2019 en conséquence, il convient de basculer l'ouverture de crédit votée lors du BP2019 à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » sur l'article 658822 « Aides » par la DM n°1 faisant l'objet de ce projet de délibération soumis à votre approbation.

VOTE :	Pour : 26	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette décision modificative et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2019-041 du Comité syndical du 8 juillet 2019

Décision modificative n° 2-2019 Ajustement imputation budgétaire virement en section d'investissement	
■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Annie BEL - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Simone GELY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - André MAZET - Alain NAYRAC - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Evelyne STAHL - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Thierry SOLIER
■ Pouvoirs	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Christian FONT Hubert GRANIER donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER
■ Absents, excusés	Jean-Claude ARGUEL - Daniel AURIOL - Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Sébastien DAVID - Emmanuelle GAZEL - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Bernard POURQUIE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA

L'opération de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif se poursuit sur le programme d'actions 2019 et fait l'objet d'une nouvelle demande de financement auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne sur la base d'un soutien financier de 3 000 euros pour 25 dispositifs soit 75 000,00 euros d'aides possibles à octroyer à des particuliers s'engageant dans cette démarche. Il s'agit de l'action rattachée au code analytique A358.

Madame Roucaute, Trésorière principale de Millau, sur la base de la doctrine sur le suivi budgétaire et comptable des subventions versées par les collectivités demande au syndicat mixte du Parc de transférer cette nouvelle action en section d'investissement sur les comptes 458 « opérations sous mandat »

Par DM n°2, il convient d'annuler les ouvertures enregistrées en section de fonctionnement sur le BP2019 et de les basculer en investissement.

Il faut noter qu'à ce jour, il n'y pas eu de demande de prise en charge sur cette opération.

Ce projet de décision modificative n°2 est soumis à l'approbation des membres du comité syndical du Parc.

VOTE : Pour : 26 Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette décision modificative et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2019-042 du Comité syndical du 8 juillet 2019

Décision modificative n° 3-2019 – Réajustement budgétaire à la demande de la Trésorerie

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Annie BEL - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Simone GELY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - André MAZET - Alain NAYRAC - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Evelyne STAHL - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Thierry SOLIER
■ Pouvoirs	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Christian FONT Hubert GRANIER donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER
■ Absents, excusés	Jean-Claude ARGUEL - Daniel AURIOL - Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Sébastien DAVID - Emmanuelle GAZEL - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Bernard POURQUIE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Depuis de nombreuses années, le syndicat mixte soutient des animations socio-culturelles de son territoire.

L'aide octroyée aux associations du territoire transitait jusqu'à aujourd'hui par l'article comptable 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Mme Roucaute, Trésorière principale de Millau, ne souhaite plus que l'on impute ces aides sur cet article et nous demande désormais de les faire transiter par l'article 658822 « Aides ».

Pour mettre en œuvre sa demande, il convient de basculer l'ouverture de crédits du BP2019 faite sur l'article 6574 à l'article 658822.

Les membres du comité syndical sont amenés à se prononcer sur cette DM n°3

VOTE :	Pour : 26	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette décision modificative et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président

Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses

71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex

Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture

012-251201349-20190708-20190708_042-DE

Reçu le 10/07/2019

Délibération **PNRGC n° 2019-043** du Comité syndical du 8 juillet 2019

Contrats bourgs centres Sévérac d'Aveyron, Saint-Rome-de-Tarn, Belmont-sur-Rance et Camarès

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Annie BEL - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Simone GELY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - André MAZET - Alain NAYRAC - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Evelyne STAHL - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Thierry SOLIER
■ Pouvoirs	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Christian FONT Hubert GRANIER donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER
■ Absents, excusés	Jean-Claude ARGUEL - Daniel AURIOL - Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Sébastien DAVID - Emmanuelle GAZEL - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Bernard POURQUIE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA

La Région Occitanie a lancé en mai 2017 un programme spécifique « bourgs centres » qui vise à favoriser le développement et l'attractivité des communes rurales et péri-urbaines.

Cette démarche a pour objectif le développement des pôles de centralité sur le territoire, ce qui s'articule avec les orientations du SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses approuvé en juillet 2017.

Pour répondre à l'objectif d'assurer une cohérence des contrats bourgs centres à l'échelle du territoire, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses s'est positionné lors du Comité syndical du 7 décembre en tant que facilitateur et coordonnateur de la démarche entre les collectivités et la Région, avec un accompagnement à géométrie variable qui prend la forme d'une mise à disposition de l'ingénierie et peut aller jusqu'à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

A ce jour, six communes ont sollicité un accompagnement par les services du Parc Naturel Régional dans leurs projets de requalification et de revitalisation des centres bourgs. Il s'agit de communes qui ont été identifiées dans le SCoT des Grands Causses en tant que « Pôle urbains structurants » comme Millau, Saint-Affrique et Sévérac d'Aveyron, ou en tant que « Pôles intermédiaires » comme Camarès, Saint-Rome-de-Tarn et Belmont-sur-Rance.

Dans le cadre de ces contrats Bourgs Centre, les communes et EPCI s'engagent dans une démarche transversale de développement et de valorisation, qui s'articule autour des priorités d'actions suivantes : cadre de vie, habitat, mobilité, services, culture, patrimoine, tourisme, environnement, économie...

1- Séverac d'Aveyron

La commune de Séverac d'Aveyron s'est engagée dans un projet ambitieux sur l'ensemble du territoire qui s'inscrit aujourd'hui dans le cadre du contrat Bourg Centre autour des enjeux et objectifs opérationnels suivants :

- Offrir des conditions d'accueil et de maintien de la population
 - Renforcer le niveau de services et d'équipements et l'offre commerciale pour conforter la centralité de Séverac
 - Organiser les liaisons et les flux de la ville pour améliorer l'accessibilité depuis la RN88 et l'A75
 - Favoriser un habitat qui réponde aux aspirations des nouveaux arrivants
 - Préserver les paysages et le cadre de vie dans les projets d'aménagements et notamment dans les projets de requalification d'espaces publics des villages
 - Favoriser la requalification zones d'activités et développer le télétravail / coworking (usine ITA)
 - Développer les mobilités durables entre les pôles de la commune nouvelle : liaisons douces et voie verte Lapanouse Séverac
 - Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics (Mairie, ITA...)
- Valoriser les patrimoines pour renforcer l'attractivité touristique
 - Poursuivre la rénovation des rues et ruelles de la cité médiévale la rénovation des bâtiments patrimoniaux emblématiques (château, Maison de Jeanne) pour qualifier le cadre de vie et favoriser l'attractivité touristique
 - Développer des sites d'Activités de Pleine Nature en lien avec la stratégie du territoire : Lac de la Cisba (PPN)

2- Saint Rome de Tarn

Saint Rome de Tarn s'engage également dans un programme visant à renforcer la centralité de la commune à l'échelle de son territoire en lien avec la Communauté de communes Muses et Rapes du Tarn, et s'appuie sur 2 axes stratégiques :

- Conforter Saint Rome de Tarn dans son rôle de pôle de proximité pour l'accueil de nouvelle population
 - Améliorer le cadre de vie et le fonctionnement du bourg centre par la requalification des espaces publics
 - Relancer une dynamique de l'habitat
 - Réhabiliter les équipements publics vieillissant sur la commune
- Renforcer la position de Pôle de Service Touristique
 - Développer une offre d'activités de pleine nature en lien avec la rivière
 - St Rome de Tarn étape majeure de l'itinérance Gorges et Vallée du Tarn
 - Poursuivre la valorisation du patrimoine historique de la commune

3- Belmont sur Rance

Le projet de contrat bourg centre de Belmont sur Rance et de la communauté Monts Rance Rougiers s'appuie sur 3 axes stratégiques qui visent à :

- Améliorer l'Habitat et qualifier les espaces publics du centre bourg
 - Requalifier et valoriser les espaces publics de la commune
 - Amélioration de l'habitat et rénovation énergétique
- Maintenir l'attractivité en renforçant les équipements de centralité
 - Compléter et mettre à niveau l'offre d'équipement et de services
 - Développer des équipements de santé
- Valoriser les patrimoines pour renforcer l'attractivité touristique
 - Poursuivre la valorisation du patrimoine culturel
 - Développer les activités de pleine nature

4- Camarès

Le projet de contrat bourg centre de Camarès et de la communauté Monts Rance Rougiers s'appuie sur 3 axes stratégiques qui visent à l'attractivité du bourg centre :

- Offrir des conditions d'accueil et de maintien de la population
 - Valoriser l'espace public en lien avec les commerces de proximité
 - Créer un pôle de services de santé et organiser le quartier de la noria
- Relancer une dynamique de l'habitat
 - Requalifier l'offre de logements par quartier dans le centre ancien
 - Créer une liaison avec le lotissement
- Renforcer la Fonction de Pole de service touristique de Camarès
 - Renforcer le pôle office du tourisme de Camarès
 - Développer les activités de pleine nature et notamment la randonnée sur le territoire
 - Poursuivre la valorisation du patrimoine culturel

Les programmes opérationnels pluriannuels relevant des contrats présentés auront vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée Grands Causses Lézou 2018-2021

La gouvernance sera confiée à un Comité de Pilotage composé des cosignataires du Contrat : la Région Occitanie, les communes, les communautés de communes, , le Parc Naturel Régional des Grands Causses, le Département de l'Aveyron, ainsi que des partenaires techniques associés comme le CAUE, l'EPF Occitanie ainsi que les services de l'Etat.

VOTE :	Pour : 26	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ces 4 projets de contrat Bourg Centre et autorise le Président à engager les procédures et à signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2019-044 du Comité syndical du 08 juillet 2019

Installation de la Maison de la Région

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Annie BEL - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Simone GELY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - André MAZET - Alain NAYRAC - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Evelyne STAHL - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Thierry SOLIER
■ Pouvoirs	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Christian FONT Hubert GRANIER donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER
■ Absents, excusés	Jean-Claude ARGUEL - Daniel AURIOL - Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Sébastien DAVID - Emmanuelle GAZEL - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Bernard POURQUIE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Dans le cadre du déploiement du réseau des maisons de Région dans chaque bassin d'emploi et après plusieurs mois de recherches infructueuses, il a été décidé d'installer la Maison de la Région au rez-de-chaussée de la Maison du Parc naturel régional des Grands Causses au 71 boulevard de l'Ayrolle à Millau.

L'installation s'organisera autour d'un accueil dans le hall, de plusieurs bureaux de permanence des services régionaux dans l'actuelle salle Larzac et d'un espace formation à distance dans l'espace central Sorgues.

Le loyer a été calculé sur la base des mètres carrés exclusifs et selon les modalités applicables à l'Etat pour le 1^{er} étage.

Les menus travaux d'adaptation seront pris en charge par la Région.

Au-delà du loyer et de la participation aux charges du bâtiment, la Région mettra à disposition des services du Parc son accès à la fibre optique.

Afin de respecter les délais d'urgence, une première convention (ci-jointe) est signée pour 11 mois mais celle-ci fera l'objet d'une consolidation juridique avant le terme de celle-ci.

VOTE : Pour : **26** Contre : / Abstention : /

Après en avoir délibéré, le Comité syndical autorise le Président à signer la présente convention ainsi que la future à venir visant à pérenniser l'installation de la Maison de la Région au 71 boulevard de l'Ayrolle, ainsi que tous les documents liés à la mise en œuvre de cette convention.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr